

# Rapport Annuel 2011

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT



ENTRÉ le

28 JUIN 2012

Sous-Préfecture de Mulhouse

**Sivom**  
RÉGION MULHOUSIENNE

# TABLE DES MATIERES

<b>Préambule</b>	Page 3
<b>Partie I . Le contexte</b>	Page 3
A) Historique et périmètre du syndicat	Page 3
B) Les missions	Page 4
<b>Partie II . Les moyens du SIVOM</b>	Page 5
1. <u>Equipes exploitation et travaux</u>	Page 5
A) Le Pôle Assainissement Exploitation	Page 5
B) Le Bureau d'Etudes	Page 5
2. <u>Moyens techniques</u>	Page 5
A) Le dispositif existant	Page 5
1) <i>Le traitement des eaux usées</i>	Page 5
2) <i>La gestion des réseaux d'assainissement</i>	Page 6
3) <i>Les travaux d'assainissement</i>	Page 6
4) <i>L'assainissement non collectif</i>	Page 7
5) <i>Les autres missions d'assainissement</i>	Page 7
B) Les résultats quantitatifs	Page 10
1) <i>Le traitement des eaux usées</i>	Page 11
2) <i>La gestion des réseaux d'assainissement</i>	Page 18
3) <i>Les services d'assainissement non collectif (SPANC)</i>	Page 25
4) <i>Les autres missions d'assainissement</i>	Page 27
5) <i>Les travaux 2011</i>	Page 33
<b>Partie III. Tarification de l'assainissement et recettes de service</b>	Page 36
A) Le service de l'assainissement collectif	Page 36
B) Le service de l'assainissement non collectif	Page 37
<b>Partie IV. Les indicateurs de performance</b>	Page 38
<b>Partie V. Les projets pour l'année 2011</b>	Page 41
Annexes et note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse	Page 42

# Préambule

Le Président du SIVOM de la Région Mulhousienne présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Ce document, tenu à la disposition du public au siège du SIVOM, est transmis aux maires des communes ou établissements publics membres. Selon le cas il leur appartient de présenter ce rapport à leurs conseils municipaux ou leurs comités d'administration.

Il a paru intéressant de rappeler les conditions dans lesquelles ce service public est exercé (I) avant d'en procéder à l'analyse des moyens techniques (II) puis d'examiner l'évolution de son coût et des recettes(III), suivi des indicateurs de performance (IV). Une dernière partie sera consacrée aux projets pour l'année à venir (V). Enfin une série d'annexes complète le document.

## Partie I. LE CONTEXTE

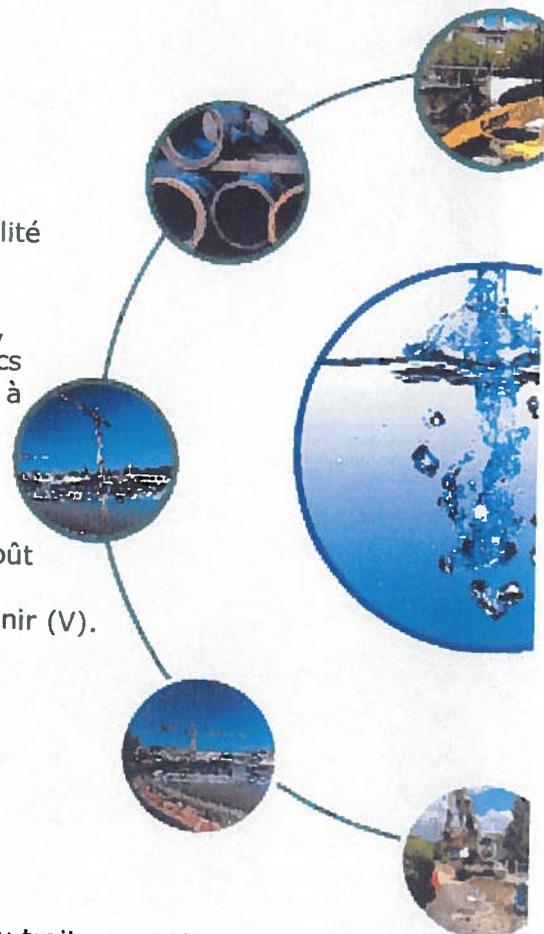
### A) Historique et périmètre du syndicat

Confrontés à la nécessité de résoudre les problèmes liés au traitement des déchets et des eaux usées, 12 communes de l'agglomération Mulhousienne ont créé le 16 mai 1968 un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

L'adhésion de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale portent le nombre d'habitants total desservis par le SIVOM à 269 444 à la fin de l'année 2009 (recensement 1999).

Le périmètre du SIVOM couvre le territoire suivant selon statuts :

Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt, Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim, la communauté Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (BVD), la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud (CCPF) et la Communauté de Communes du Secteur d'Ilfurth.



Daniel ECKENSPIELLER Maire de la Ville d'Illzach, préside le syndicat depuis 1990.

Transformé le 1<sup>er</sup> janvier 1993 en syndicat à la carte, le SIVOM autorise les communes à n'adhérer que pour les missions qui les intéressent et jouit ainsi d'une grande souplesse d'intervention dans des domaines très variés.

## **B) Les missions**

Les missions du SIVOM ont un caractère optionnel, ce qui explique que le nombre de communes concernées soit variable pour chacune d'entre elles.

### **1. Le traitement des eaux usées**

Cette mission concerne les communes de Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt, Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim et le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (BVD) soit 26 adhérents représentant une population de 240 688 habitants (recensement 1999).

### **2. La collecte et transport des eaux usées et des eaux pluviales**

Cette mission concerne les communes ci-dessus citées sauf le Syndicat de la Basse Vallée de la Doller soit 25 adhérents représentant une population de 232 998 habitants (recensement 1999).

### **3. L'assainissement non collectif**

Cette mission concerne les communes ci-dessus citées sauf le Syndicat de la Basse Vallée de la Doller soit 25 adhérents représentant une population de 232 998 habitants (recensement 1999).

Les autres missions du SIVOM sont les suivantes :

- **Le traitement des résidus urbains**
- **La collecte sélective des déchets**
- **La réalisation d'un réseau intercommunal de déchetteries**

# Partie II. LES MOYENS

## 1 – Equipes exploitation et travaux

### A) Le Pôle Exploitation Assainissement

L'exploitation des ouvrages, équipements de collecte, de transport, de relevage, de stockage et de traitement des eaux usées, et de suivi des systèmes d'assainissement non collectif est assurée par une équipe de 6 personnes :

- 1 attaché responsable de service
- 4 techniciens
- 1 adjoints administratifs

### B) Le Bureau d'Etudes

Les travaux d'assainissement sont organisés et mis en œuvre au sein du bureau d'études regroupant 5 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 1 ingénieur
- 3 techniciens

## 2 – Moyens techniques

### A) Le dispositif existant

#### 1) *Le traitement des eaux usées*

Les eaux usées sont traitées par plusieurs stations d'épuration et par une lagune. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 les stations d'épuration des eaux usées sont exploitées par la société VEOLIA EAU compagnie générale sauf la station à SAUSHEIM ou l'exploitation a été confiée à l'intéressée au 1<sup>er</sup> juillet 2010. La lagune à BERRWILLER est gérée en régie et en partenariat avec la commune d'implantation.

#### **A- La station à SAUSHEIM**

Elle traite les eaux usées des communes de Didenheim, Lutterbach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim Brunstatt, Illzach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Riedisheim, Zillisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim et du Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

#### **B - La station à RUELISHEIM**

Elle traite les eaux usées des communes de Ruelisheim, Kingersheim, Wittenheim, une partie des eaux usées de Richwiller. Elles traitent également celles de Baldersheim et de Battenheim, communes clientes du SIVOM.

#### **C - La station à FELDKIRCH**

Elle traite les eaux usées de Bollwiller et de Feldkirch.

### **D - La station à PULVERSHEIM**

Elle traite les eaux usées de la commune.

### **E - La lagune à BERRWILLER**

Elle traite les eaux usées de la commune.

### **F - La station à WITTELSHEIM (syndicat du WISTARI)**

Elle traite les eaux usées de Wittelsheim, Staffelfelden et d'une partie de Richwiller. La gestion a été confiée par le syndicat WISTARI à la société SOGEST.

## **2) La gestion des réseaux d'assainissement**

La gestion des réseaux d'assainissement est une compétence exercée par le SIVOM. Elle fait l'objet selon la commune concernée d'un contrat d'affermage, d'un contrat d'exploitation, d'un contrat de prestations de service à court terme.

### **A- La gestion par un contrat d'affermage**

L'exploitation est assurée par Lyonnaise des Eaux pour les réseaux des communes suivantes : Brunstatt, Didenheim, Lutterbach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim, Illzach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Pfastatt, Riedisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim.

### **B - La gestion par un contrat d'exploitation**

Le SIVOM a signé une convention avec la ville de WITTENHEIM pour l'entretien par ses soins pour le compte du SIVOM des réseaux d'assainissement de la commune.

### **C - La gestion par le SIVOM**

Le SIVOM passe des contrats d'entretien selon un programme annuel au vu des besoins. Cette gestion concerne les communes de Berrwiller, Kingersheim, Richwiller, Staffelfelden, Ruelisheim, Bollwiller, Feldkirch et Pulversheim.

Un programme annuel d'entretien est élaboré par le SIVOM et les travaux sont confiés à des prestataires. Des interventions ponctuelles sont réalisées selon l'urgence de la demande (sécurité, bon fonctionnement...).

Pour instruire les demandes des particuliers et des collectivités, le SIVOM collecte les éléments de réponses en interne, auprès de ses partenaires et des autorités à même d'y répondre. Cette collecte se matérialise par des documents navette formalisés appelés : demandes d'enquêtes (enquêtes diverses), d'interventions (curage) ou de raccordabilité (branchement, réseaux).

## **3) Les travaux d'assainissement**

Le SIVOM réalise un programme de travaux sur les ouvrages d'assainissement. Il s'agit de travaux :

- de renouvellement des équipements existants,
- de renforcement hydraulique (collecteurs, bassins d'orage),
- d'extension de réseaux existants,
- de création de bassins de rétention des eaux de ruissellement.

Le Bureau d'Etudes réalise des opérations de maîtrise d'œuvre.

#### **4) L'assainissement non collectif**

Le SIVOM gère le service public d'assainissement non collectif (SPANC) en régie.

#### **5) Les autres missions d'assainissement**

Le SIVOM assure également des missions annexes pour garantir le meilleur service rendu aux usagers et aux collectivités membres.

##### **A- La gestion des accessoires de voirie**

Le SIVOM dispose d'accessoires de voirie (tampons de regard de visite, grilles de tabourets siphons) stockés au siège de LYONNAISE des EAUX à ILLZACH. Ces matériels sont utilisés lors de chantiers du SIVOM. Ils sont également mis gratuitement à la disposition des communes-membres pour leurs opérations de voirie (renouvellement ou 1ère installation).

##### **B - Les enquêtes « constat de la situation d'un bien au regard de son assainissement »**

Lors d'une transaction immobilière il appartient au notaire d'informer sur la situation du bien au regard des dispositions de l'assainissement non collectif. Celui-ci peut saisir le SIVOM qui réalise une enquête pour diagnostiquer les aspects suivants :

- pour les immeubles relevant de l'assainissement non collectif si les installations sont conformes,
- pour les immeubles relevant de l'assainissement collectif si les immeubles sont raccordés par un raccordement en direct...

En assainissement collectif, cette enquête ne porte en aucun cas sur la conformité des ouvrages au regard des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements au réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales. L'enquête est obligatoire dans le cadre d'une vente concernant un bien équipé d'un assainissement non collectif. Il s'agit d'une prestation soumise à une redevance particulière.

##### **C - L'instruction des Certificats d'urbanisme, des Permis de construire, des Permis de lotir, des demandes de raccordement et autres**

La réalisation d'un projet immobilier nécessite d'informer sur l'assainissement à mettre en œuvre par un demandeur. L'information passe par le Certificat d'Urbanisme, le Permis de Construire, de Lotir, la demande de raccordement... Dans le périmètre couvert par un fermier (LYONNAISE), ce dernier instruit la demande et le SIVOM en informe le demandeur. Pour les secteurs non couverts par un fermier, le service est rendu en régie ou par la commune de WITTENHEIM suite au contrat passé avec cette dernière.

## **D – Le suivi des rejets d’eaux usées non domestiques**

Le rejet des eaux usées non domestiques dans un réseau public est soumis à une autorisation préalable complétée éventuellement par une convention de traitement des effluents à une station d'épuration.

Activités produisant des eaux usées non domestiques rejetées dans un réseau public : elles sont soumises à une autorisation préalable de rejet instruite par le SIVOM. L'autorisation prend la forme d'un arrêté qui porte sur l'activité, le volume et les charges rejetées, la redevance d'assainissement collectif applicable, les normes, les obligations...

Unités de productions soumises à une convention de traitement à la station d'épuration à SAUSHEIM : PEUGEOT à SAUSHEIM, PAPETERIES du RHIN, SARVAL à ILLZACH, DMC, HOPITAUX CIVILS à MULHOUSE, TEMPE à RIXHEIM. La convention permet une participation financière au coût d'exploitation de la station en tenant compte des volumes et des charges réellement rejetés sans passer par la redevance d'assainissement. Pour autant les intéressés restent soumis à la part réseaux de ladite redevance.

## **E – Le contrôle de la qualité d'exécution de la partie en domaine privé du branchement au réseau d'assainissement**

Le SIVOM instruit la partie assainissement des demandes de droit de sol tel que le permis de construire et prescrit des dispositions techniques notamment pour la partie privée du raccordement au réseau d'assainissement. Ces dispositions viennent en application de règlements multiples comme le règlement d'assainissement du SIVOM, le Plan de Zonage de la commune, le Plan d'occupation des sols ou le Plan local d'urbanisme.

La qualité d'exécution de la partie en domaine privé du branchement au réseau d'assainissement est contrôlée comme le prescrit l'article 1331-4 du Code de la santé Publique. Il s'agit d'une prestation soumise à une redevance particulière.

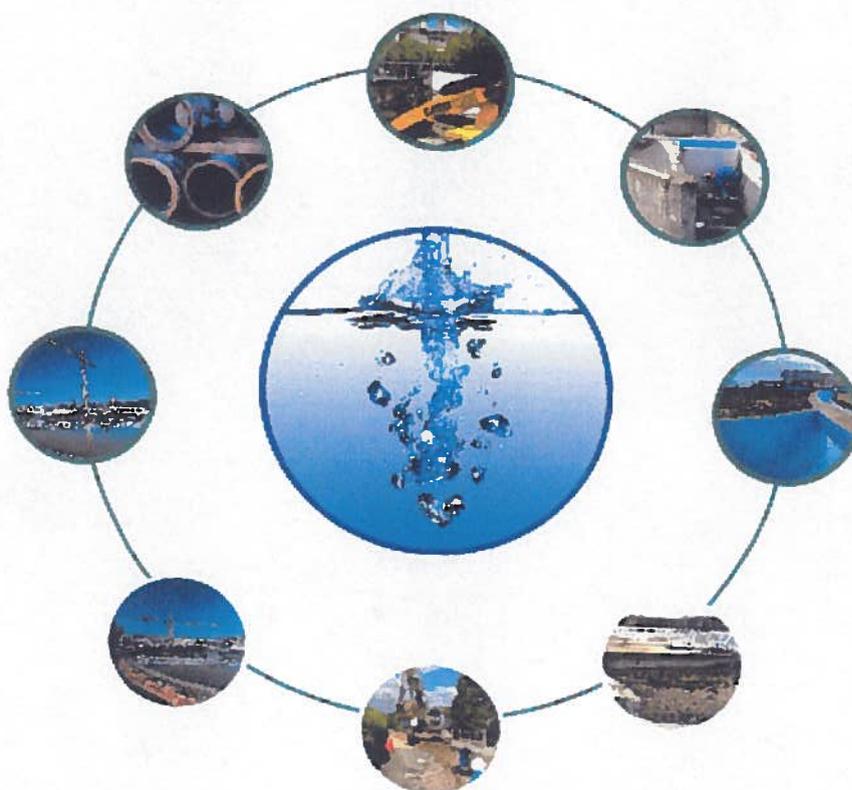
## **F - Les études structurantes et les missions particulières**

Il s'agit d'études à mettre en œuvre essentiellement en application de dispositions réglementaires comme :

- le plan de zonage d'assainissement (zone d'assainissement collectif, zone d'assainissement non collectif, points sensibles de rejets, dispositions en matière d'eaux pluviales...),
- l'étude Temps de Pluie (bassin potassique),
- l'étude pour une gestion dynamique des réseaux.

Les missions particulières complètent les missions d'assainissement pour leur permettre d'être menées à terme comme :

- la procédure d'acquisition foncière par déclaration d'utilité publique pour la réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales en amont des réseaux,
- les études techniques et financières (projet d'extensions de réseaux d'assainissement, bassins d'orage, renouvellement d'équipement, stations de relevage...).



**B) Les résultats quantitatifs**

## ***1) le traitement des eaux usées***

# STEP A SAUSHEIM 2011

## ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	dco	dbo5	mes	ngl	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	14053	5681	5853	1071	123
Concentrations en entrée (en mg/l)	630	255	262	48	6
Charges en sortie (en tonne / an)	588	58	107	107	8
Concentrations en sortie (en mg/l)	26	3	5	5	0
Rendements (en %)	96 %	99 %	98 %	90 %	93 %
Volume traité (m3)	22 320 785 m <sup>3</sup>				
Boues produites (tonne / siccité)	21 903 T à 26,1 % de siccité Filière de valorisation : incinération conjointe avec les résidus urbains à l'usine à SAUSHEIM				

## ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant ttc 2011
<b>Coût total</b>	<b>6 934 199,13 €</b>
dont exploitant	2 584 479,05 €
dont incinération boues	2 216 879,76 €
dont énergie électrique	700 985,79 €
dont taxe VNF	173 989,52 €
dont charges syndicales et annexes	482 318,63 €
dont assurances, espaces verts divers	84 847,49 €
dont renouvellement génie civil	33 626,70 €
dont amortissement	387 099,19 €
Recette Agence Eau (prime épuration)	1 607 386,00 €

## NORMES DE REJET

Condition s en entrée station	Temps Sec Q 91200m3/j ET DBO5 20630kg/j	Temps de pluie vidange des bassins d'orage 91200<Q<136200m3/j Ou 20630<DBO5<29630kg/j	Temps de pluie Fonctionnement dégradé 136200<Q<203400 m3/j Ou 29630<DBO5<41830 kg/j
DBO5	25 mg/l et 90%	25 mg/l ou 90%	50 mg/l
DCO	100 mg/l et 75%	100 mg/l ou 75%	250 mg/l
MES	30 mg/l et 90	30 mg/l ou 90%	85 mg/l
NGL	10 mg/l et 70%	10 mg/l ou 70%	20 mg/l
Pt	1 mg/l et 80%	1 mg/l ou 80%	

# STEP A RUELISHEIM 2011

## ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées/an	dco	dbo5	mes	ntk	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	1290	560	539	147	18
Concentrations en entrée (en mg/l)	550,70	239,06	230,10	62,75	7,68
Charges en sortie (en tonne / an)	61,59	6,64	11,57	16,74	2,89
Concentrations en sortie (en mg/l)	26,29	2,83	4,94	7,15	1,23
Rendements (en %)	95,2 %	98,8 %	97,9 %	88,6 %	83,9 %
Volume traité (m3)/an	2 342 472 m <sup>3</sup>				
Boues produites (tonne % siccité)	2430 T à 26 % de siccité Filière de valorisation : Compostage pour épandage agricole				

## ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant ttc
<b>Coût total</b>	<b>720 528.21 €</b>
dont fonctionnement	662 140.26 €
dont renouvellement génie civil	3 755.44 €
dont investissement	54 632.51 €
Recette Agence Eau (prime épuration)	305 204,00 €

## NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l
DCO	100 mg/l et 75%
DBO5	25 mg/l et 90%
NGL	15 mg/l et 75%
Pt	2 mg/l et 80%

# STEP A FELDKIRCH 2011

## ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	dco	dbo5	mes	ngl	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	252,23	83,97	152,98	-	-
Concentrations en entrée (en mg/l)	397,00	132,00	241,00	-	-
Charges en sortie (en tonne / an)	23,42	4,10	10,68	-	-
Concentrations en sortie (en mg/l)	37,00	6,00	17,00	-	-
Rendements (en %)	91 %	95 %	93 %	-	-
Volume traité (m3)	635 351 m <sup>3</sup>				
Boues produites (T % siccité)	992 T à 1,5 % de siccité Filière de valorisation : incinération conjointe avec les résidus urbains à l'usine à SAUSHEIM				

## ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant ttc
<b>Coût total</b>	<b>85 727,27 €</b>
dont fonctionnement	117 155,38 €
dont investissement	1 951,16 €
Recette agence de l'eau Rhin Meuse (prime épuration)	/

## NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	35 mg/l ou 90%
DCO	120 mg/l ou 75%
DBO5	25 mg/l ou 70%
NGL	/
Pt	/

# STEP A PULVERSHEIM 2011

## ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	dco	dbo5	mes	ngl	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	112,41	40,45	46,86	3,44	0,49
Concentrations en entrée (en mg/l)	670,72	241,35	279,60	20,53	2,92
Charges en sortie (en tonne / an)	13,51	2,27	3,65	1,62	0,34
Concentrations en sortie (en mg/l)	80,61	13,52	21,76	9,70	2,02
Rendements (en %)	88 %	94 %	92 %	53 %	31 %
Volume traité (m3)	167 597 m <sup>3</sup>				
Boues produites (m3 % siccité)	1491 T à 1,5 % de siccité Filière de valorisation : incinération conjointe avec les résidus urbains à l'usine à SAUSHEIM				

## ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant ttc
<b>Coût total</b>	<b>85 727,27 €</b>
dont fonctionnement	83 776.11 €
dont investissement	1 951.16 €
Recette Agence Eau Rhin Meuse (prime épuration)	7 516.00 €

## RORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l ou 90%
DCO	90 mg/l ou 75%
DBO5	25 mg/l ou 70%
NGL	15 mg/l ou 70%
Pt	/

# LAGUNE A BERRWILLER 2011

Eaux usées	dco	dbo5	mes
Charges en entrée (en kg/j)	210,60	76,77	95,10
Concentration mg/l	1165,33	420,00	526,67
Charges en sortie (en tonne)	25,50	3,50	12,10
Valeurs rejet			
concentration mg/l	139,67	18,67	55,33
rendements (en %)	73,53	87,77	73,37
Valeurs autorisation rejet			
concentration mg/l	125,00	62,00	30,00
rendements (en %)	/	/	/
Volume traité estimé (m3/j)	156 m3		
Boues produites (tonne % siccité)	/		

## ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant ttc
<b>Coût total</b>	<b>11 702,98 €</b>
dont électricité	3 360,79 €
dont entretien	3 921,19 €
dont frais vaccination	502,36 €
dont frais exploitant commune	8 333,64 €
Recette Agence Eau (prime épuration)	4415,00 €

## NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	125 mg/l
DBO5	62 mg/l
NGL	/
Pt	/

# STEP A WITTELSHEIM 2011

(WISTARI - eaux usées STAFFELFELDEN / RICHWILLER)

## ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	dco	dbo5	mes	ntk	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	208,05	578,89	272,29	63,15	7,30
Concentrations en entrée (en mg/l)	120,00	343,00	162,00	37,80	4,40
Charges en sortie (en tonne / an)	5,11	50,01	9,49	3,65	0,37
Concentrations en sortie (en mg/l)	3,00	26,00	4,00	1,60	0,20
Rendements (en %)	98 %	90 %	96 %	94 %	93 %
Volume traité (m3) Boues produites (tonne % siccité)	2 198 116 m <sup>3</sup> 1 084 T à 18,4 % de siccité Filière de Valorisation : Epandage agricole				

## ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant Ht
dont à la charge du SIVOM concernant STAFFELFELDEN et RICHWILLER (partie traitées à WITTELSHEIM)	123 474 €

## NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

## ***2) La gestion des réseaux d'assainissement***

# LYONNAISE DES EAUX 2011

## RESEAUX ELEMENTS TECHNIQUES

Réseaux*	Longueur en mètre				Tabourets siphons			Dessableurs
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif	
Brunstatt	39 645	1 980	0	1 614	1 102	1 048	23	35
Didenheim	17 139	1 947	0	1 082	246	379	23	0
Eschentzwiller	10 459	4 211	0	1 260	262	364	2	6
Flaxlanden	12 281	467	0	377	237	0	0	5
Habsheim	26 588	2 298	26	2 041	585	501	8	0
Illzach	60 320	12 866	249	1 980	2 541	2 583	41	0
Lutterbach	34 647	3 452	178	1 496	598	758	4	0
Morschwiller le Bas	21 096	1 483	0	7	498	566	8	0
Mulhouse	286 436	24 853	285	12 676	9 738	8 208	460	12
Pfastatt	41 500	898	25	104	1 207	1 139	17	0
Reiningue	20 360	694	0	76	245	353	1	0
Riedisheim	48 807	3 093	0	2 691	1 375	1 499	48	0
Rixheim	61 272	1 499	65	1 142	1 523	1 683	54	7
Sausheim	48 553	3 355	0	1 571	1 130	1 251	42	12
Zillisheim	19 581	301	0	94	585	640	8	2
Zimmersheim	8 588	1 941	0	1 492	253	0	2	2
<b>Total</b>	<b>757 272</b>	<b>65 338</b>	<b>828</b>	<b>29 703</b>	<b>22 125</b>	<b>20971</b>	<b>741</b>	<b>81</b>

\* réseaux unitaire sauf partie Reiningue et Lutterbach ou coexistent des réseaux unitaires et séparatifs

## ELEMENTS FINANCIERS

Rémunération	C / m3 au 1er janvier 2011	volume soumis à la redevance (volume 2010)
Lyonnaise	0,7634 € ht	9 781 220 m3

Curage préventif : selon planning prévisionnel annuel  
 Curage curatif : sur demande particulière de la commune

# VILLE DE WITTENHEIM 2011

## RESEAUX ELEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Réseaux *	Longueur en mètre		Tabourets siphons			Dessableurs	Coût exploitation		
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total			Curage préventif	Curage curatif
Wittenheim	76 171	-	-	2805	2856	850	-	20	209 752 €

# SIVOM REGION MULHOUSIENNE 2011

## RESEAUX ELEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Réseaux*	Longueur en mètre				Tabourets siphons			Ouvrage divers (**)	Coût exploitation C ttc
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif		
Berrwiller	9698	5144		144	249	252		1	5 503,22 €
Bollwiller	20804	8000		3249	671	779	7	8	10 195,20 €
Feldkirch	6897	3413	1	982	177	223	2		3 665,43 €
Kingersheim	48927	16154	1	86	2655	2661	5	64	26 650,59 €
Pulversheim	22090	9580		136	540	569	6	8	10 390,17 €
Richwiller	19825	8562		38	775	733		53	11 380,77 €
Ruelisheim	14353	7043		870	590	598	15	5	8 367,04 €
Staffelfelden	21655	5752		38	1029	603	4	176	10 623,49 €
<b>Total</b>	<b>164 249</b>	<b>63 648</b>	<b>2</b>	<b>5 544</b>	<b>6 686</b>	<b>6 418</b>	<b>39</b>	<b>315</b>	<b>86 775,91 €</b>

\* réseaux unitaire

\*\* Puits d'infiltration, décanteurs, dessableurs, séparateurs à hydrocarbures, bassin d'orage

Interventions suite problèmes ponctuels	Domaine privé***	Domaine public**	Montant ttc	Montant ttc** à la charge du SIVOM
Berrwiller	1	4	340,86 €	340,86 €
Bollwiller	3	20	1477,06 €	1477,06 €
Feldkirch	1	5	284,05 €	284,05 €
Kingersheim	22	23	2381,13 €	2381,13 €
Pulversheim	6	17	1690,90 €	1690,90 €
Richwiller	5	3	160,00 €	160,00 €
Ruelisheim	1	20	1541,52 €	1541,52 €
Staffelfelden	4	13	624,91 €	624,91 €
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>105</b>	<b>8500,43 €</b>	<b>8500,43 €</b>

\*\*en domaine public : coût à la charge du SIVOM

\*\*\*en domaine privé : coût à la charge du demandeur

# SIVOM 2011

## GESTION DES STATIONS DE RELEVAGE NON COUVERTS PAR UN CONTRAT D'AFFERMAGE 2011

Stations de relevage		Lyonnaise des Eaux (contrat exploit 3 ans)			Factures				Cumul € ttc
		GER	Contrat	Intervention s d'urgences	EDF	France Télécom	Groupe Electrogène	Espaces vert	
Berrwiller	Rue Staffelfelden	611,90 €	983,26 €	1509,58 €	90,29 €	284,92 €			3 479,95 €
Bollwiller	Rue de Feldkirch		1 105,64 €	6 229,82 €	1 518,95 €				8 854,41 €
Feldkirch	Poste cité Alex		1 911,66 €	366,28 €	178,62 €				2 456,56 €
	Poste Rosellère	8 096,54 €	983,26 €	434,30 €	911,82 €				10 425,92 €
Kingersheim	Poste rue du Château		983,26 €	230,24 €	2 474,01 €	237,48 €			3 924,98 €
	Poste rue de Pfstatt		611,90 €		199,01 €	228,17 €			1 039,08 €
	Poste rue de Provence		1 105,64 €		1 998,90 €	233,10 €	385,10 €		3 722,75 €
Pulversheim	Aire de la Thur	2 340,52 €	1 168,94 €	188,37 €	1 183,44 €				4 881,27 €
	Rue d'Ensisheim	2 340,52 €	983,26 €	190,99 €	169,87 €				3 684,64 €
	Rue de Mulhouse	3 073,22 €	983,26 €	41,86 €	117,66 €				4 216,00 €
	Rue des 3 Roses		983,26 €	104,65 €	250,07 €				1 337,98 €
Richwiller	Poste rue de la Mine Max	1090,07 €	983,26 €	219,77 €	62,02 €	255,37 €			2 610,48 €
	Poste rue Sainte Barbe		1 105,64 €		894,05 €	241,52 €	1 602,25 €		3 843,46 €
Ruelisheim	81, rue Bruat	10 932,81 €	983,26 €	11 866,87 €	316,85 €				24 099,79 €
	Rue du 1er Mai		983,26 €	892,14 €	518,86 €	500,35 €			2 894,61 €
	Rue du Traineau	2 644,43 €	611,90 €		99,14 €				3 355,47 €
	Rue du Général De Gaulle	2 715,47 €	983,26 €	1 063,23 €	27,54 €	351,07 €			5 140,57 €
Staffelfelden	Poste rue du 4 Février		1 291,32 €	62,79 €	196,19 €	212,83 €			1 763,85 €
	Poste rue de Berrwiller		1 168,94 €	62,79 €	30,20 €	191,04 €			1 452,97 €
	Poste rue des Bois	2 403,82 €	983,26 €	6 745,44 €	636,90 €	437,44 €			11 206,86 €
	Poste rue de la Gare		983,26 €	11 890,86 €	1 438,43 €	370,19 €			14 682,74 €
	Poste rue de la Gare (petite)	611,90 €							611,90 €
	Poste rue Jean Jaurès		983,26 €	27,63 €	290,55 €	217,46 €		262,52 €	1 781,41 €
	Poste rue Mane Louise	983,26 €	795,34 €	270,64 €	347,70 €				2 396,94 €
	Poste rue des Perdrix		983,26 €		118,24 €	207,72 €		262,52 €	1 571,74 €
	Poste rue de la Potasse (ZA)	1 612,50 €							1612,50 €
<b>Total</b>		<b>37 861,81€</b>	<b>25 442,38€</b>	<b>42 922,93€</b>	<b>13 992,97€</b>	<b>4 316,35€</b>	<b>1 987,36€</b>	<b>525,04€</b>	<b>127 048,84€</b>

# DEMANDES ENQUÊTES (EQ) INTERVENTION (IT) RACCORDABILITE (RC) 2011

Demandes	LYONNAISE			WITTENHEIM			Bureau Etudes SIVOM			Cumul
	EQ	IT	RC	EQ	IT	RC	EQ	IT	RC	
Berrwiller										
Bollwiller								1		1
Brunstatt	7	5	5					4		4
Didenheim	6	2	1							17
Eschentzwiller	4	2	3							9
Feldkirch										9
Flaxlanden	8	1	2				1	1	1	3
Habsheim	4	4	3							11
Illzach	28	9	5							11
Kingersheim	2									42
Lutterbach	14	4	15				7	16		25
Morschwiller le Bas	3	2	9							33
Mulhouse	59	62	11							14
Pfastatt	5	11	18							132
Pulversheim										34
Reiningue	3	5					5	5	1	11
Richwiller										8
Riedisheim	16	9	2							0
Rixheim	6	5	14							27
Ruelisheim										25
Sausheim	7	4	7				1	5		6
Staffelfelden										18
Wittenheim				2	2	1	1	13		14
Zillisheim	9	10	4							5
Zimmersheim	3									23
<b>TOTAL</b>	<b>184</b>	<b>135</b>	<b>99</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>45</b>	<b>2</b>	<b>485</b>

Le pôle Exploitation Assainissement saisit ses partenaires (Lyonnaise et WITTENHEIM) ainsi que le bureau d'Etudes du SIVOM pour collecter les éléments de réponse à apporter à une demande d'un usager ou d'une collectivité. Les demandes sont classées en 3 catégories :

EQ : Enquête (Requête permettant d'approfondir la connaissance du réseau)  
 IT : Intervention (Travaux à effectuer)  
 RC : Raccordabilité (Requêtes pour les études d'extensions réseaux et la conformité des branchements)

# MARCHES PLURIANNUELS DE TRAVAUX 2011

COMMUNES	Mise à niveau et remplacement		Puits infiltration et d'ouvrages annexes	Travaux divers			
	Tampons	Grilles TS		extensions réseaux et travaux divers	branchements particuliers	Inspection Caméra (en ml)	Réhabilitation (ml)
Berrwiller	2	2	0	0	1	144,07	0
Bollwiller	2	0	0	1	8	3249,30	51,20
Brunstatt	0	1	0	0	0	1614,00	0
Didenheim	1	0	0	2	0	182,00	0
Eschentzwiller	0	0	0	2	1	1260,00	118
Feldkirch	0	1	0	1	0	982,38	0
Flaxlanden	0	1	0	2	0	377,00	13
Habsheim	2	0	1	0	0	2041,00	0
Illzach	26	3	1	1	0	1980,00	47
Kingersheim	15	8	0	1	0	85,95	10
Lutterbach	5	0	0	0	0	1496,00	0
Morschwiller le Bas	0	4	0	0	0	7,00	0
Mulhouse	6	14	0	1	0	12676,00	95
Pfastatt	0	0	0	0	0	104,00	0
Pulversheim	3	1	0	3	10	1363,00	57
Reiningue	2	3	0	1	0	76,00	0
Richwiller	1	0	0	2	3	38	0
Riedisheim	8	6	0	10	0	2691	0
Rixheim	5	0	2	0	0	1142	46
Ruelisheim	5	1	0	5	1	870	0
Sausheim	18	0	0	0	0	1571	0
Staffelfelden	3	24	2	0	5	38	0
Wittenheim	0	0	0	1	0	2805	52
Zillisheim	0	2	0	2	0	94	0
Zimmersheim	0	0	0	0	0	1492	0
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>71</b>	<b>6</b>	<b>35</b>	<b>29</b>	<b>38051,70</b>	<b>487,50</b>

3) *Le service public d'assainissement  
non collectif (SPANNC)*

# SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

## CONTROLE 2011

Communes	Nbre ANC total	ANC aux normes			ANC à mettre aux normes			ANC à mettre aux normes			Nombre total de contrôles réalisés en 2011
		Contrôle 4 ans			Contrôle 2 ans			Contrôle 1 an			
		ANC	ANC dérogatoire*	Total	ANC	ANC dérogatoire*	Total	ANC	ANC dérogatoire*	Total	
Berrwiller	2	1		1	1		1				1
Bollwiller	9	3		3	6		6				3
Brunstatt	22	4		4	9	8	17	1		1	11
Didenheim	9	2	2	4	2	3	5				5
Eschentzwiller	9	1		1	4	4	8				5
Feldkirch	14	8		8	4	2	6				1
Flaxlanden	6	1		1	4	1	5				6
Habsheim	32	5	3	8	13	11	24				20
Illzach	24	7	1	8	14	2	16				13
Kingersheim	4	2		2	2		2				2
Lutterbach	19	2		2	11	6	17				11
Morschwiller le Bas	7	1		1	2	1	3	3		3	3
Mulhouse	11	3	1	4	1	6	7				7
Plastatt	31	10	1	11	10	10	20				25
Pulversheim	5	3		3	2		2				2
Reiningue	35	12	1	13	17	5	22				15
Richwiller	16	3	1	4	10	1	11	1		1	9
Riedisheim	18	6		6	6	5	11	1		1	7
Rixheim	96	21	8	29	42	22	64	3		3	25
Ruelisheim	33	8	8	16	13	4	17				4
Sausheim	23	7	2	9	7	6	13		1	1	6
Staffelfelden	5				5		5				1
Wittenheim	17	4		4	11	2	13				6
Zillisheim	7	3	1	4	1	2	3				1
Zimmersheim	11	3		3	7	1	8				2
<b>TOTAL</b>	<b>465</b>	<b>120</b>	<b>29</b>	<b>149</b>	<b>204</b>	<b>102</b>	<b>306</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>191</b>

ANC dérogatoire\* dérogation à l'obligation de raccordement (en zone d'assainissement collectif) à formaliser par un arrêté municipal en raison de conditions techniques et financières particulières de raccordement (éloignement important, station de relevage..) en raison de l'absence de collecteur (avec obligation de raccordement dès pose du collecteur au droit de propriété)

***4) Les autres missions du service  
assainissement***

# ACCESSOIRES DE VOIRIE

GESTION D'UN STOCK DE COUVERCLES DE REGARD DE VISITE, DE GRILLES TABOURET SIPHON 2011

COMMUNES	Pamrex Rond Ventilé	Pamrex Rond Ventilé Ø 800	Pamrex Rond Non Ventilé	Tampon carré Strasbourg	Grille Marché Commun	Grille Ville de Mulhouse	Grille Ville de Strasbourg	Grille Dedra	TOTAL
Berrwiller			3		2				5
Bollwiller	3								3
Brunstatt	3				8	1			12
Didenheim			2						2
Eschentzwiller	1				0		0		1
Feldkirch	2		2						4
Flaxlanden	1		25		3				29
Habsheim	10		1						11
Illzach	9	2	82			7		1	101
Kingersheim	7		2		3	2	1		15
Lutterbach	12		2		1		2	1	18
Morschwiller le Bas	7								7
Mulhouse	38		11	1	16				66
Pfastatt	4		0		24		5	2	35
Pulversheim	7				1				8
Reiningue	1				3				4
Richwiller	1								1
Riedisheim	19		1		17				37
Rixheim	33		2						35
Ruelisheim			6		3			1	10
Sausheim	8		10						18
Staffelfelden	7		2		5			3	17
Wittenheim	3								3
Zillisheim			2		3			1	6
Zimmersheim	18								18
<b>TOTAL</b>	<b>194</b>	<b>2</b>	<b>153</b>	<b>1</b>	<b>89</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>466</b>

# ENQUETES 2011 situation d'un bien au regard de l'assainissement

Communes	Nombre d'enquêtes	Communes	Nombre d'enquêtes	Communes	Nombre d'enquêtes
Berrwiller	4	Kingersheim	91	Rixheim	66
Bollwiller	21	Lutterbach	30	Ruellisheim	11
Brunstatt	43	Morschwiller le Bas	12	Sausheim	39
Didenheim	11	Mulhouse	350	Staffelfelden	29
Eschentzwiller	11	Pfastatt	60	Wittenheim	73
Feldkirch	2	Pulversheim	10	Zillisheim	12
Flaxlanden	10	Reiningue	10	Zimmersheim	4
Habsheim	22	Richwiller	29		
Illzach	74	Riedisheim	61	<b>Total</b>	<b>1 085</b>

# INSTRUCTION 2011 des documents « droits de sol » partie assainissement

Communes	Certificat d'urbanisme	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de démolir	Déclaration préalable	Demande de raccordement	Total
Berrwiller	5	11	2	0	0	6	24
Bollwiller	1	10	2	0	0	11	24
Brunstatt	6	24	1	0	0	5	36
Didenheim	4	17	0	0	1	11	33
Eschentzwiller	6	12	1	0	0	8	27
Feldkirch	0	4	0	0	0	0	4
Flaxlanden	1	6	0	0	0	0	7
Habsheim	10	8	0	0	1	9	28
Illzach	5	17	1	0	11	4	38
Kingersheim	3	15	0	0	0	20	38
Lutterbach	20	10	0	0	8	11	49
Morschwiller le Bas	0	12	2	0	1	5	20
Mulhouse	8	96	1	22	27	35	189
Pfastatt	3	19	0	0	0	20	42
Pulversheim	28	14	1	0	0	7	50
Reiningue	0	10	0	0	0	3	13
Richwiller	1	8	0	0	0	5	14
Riedisheim	7	15	0	0	1	9	32
Rixheim	27	63	1	0	6	47	144
Ruelsheim	11	11	0	0	5	1	28
Sausheim	85	23	0	0	6	12	126
Staffelfelden	0	19	0	0	0	25	215
Wittenheim	0	27	0	0	1	24	52
Zillisheim	0	9	0	0	0	6	15
Zimmersheim	7	3	0	0	0	2	12
<b>TOTAL</b>	<b>238</b>	<b>634</b>	<b>12</b>	<b>22</b>	<b>68</b>	<b>286</b>	<b>1 089</b>

# AUTORISATIONS ET CONVENTIONS DE REJETS 2011 eaux usées non domestiques

Communes	Autorisations de rejets		Communes	Autorisations de rejets	
	applicables	en cours		applicables	en cours
Berrwiller			Pfastatt	4	2
Bollwiller			Pulversheim		
Brunstatt			Reiningue		
Didenheim	2	2	Richwiller	2	2
Feldkirch			Riedisheim		
Flaxlanden	1		Rixheim	4 (dont 1 convention)	3
Habsheim	1		Ruelisheim		
Illzach	16 (dont 2 conventions)	8	Sausheim	6 (dont 1 convention)	2
Kingersheim	4	3	Staffelfelden		
Lutterbach			Wittenheim	2	1
Morschwiller le Bas			Zillisheim		
Mulhouse	22 (dont 2 conventions)	12	Zimmersheim		

Autorisation : acte unilatéral du SIVOM

Convention : accord technique, économique et financier entre le SIVOM et l'industriel

# Contrôle de la Qualité d'exécution de la partie en domaine privée du branchement au réseau d'assainissement

(nouvelle prestation au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sans contrôle pour l'année 2011)

Communes	Contrôle 2011			Communes	Contrôle 2011			Contrôle 2011			
	Absence de contrôle	Installations conformes	Installations non conformes		Absence de contrôle	Installations conformes	Installations non conformes	Absence de contrôle	Installations conformes	Installations non conformes	
Berrwiller				Kingersheim				Rixheim		22	5
Bollwiller				Lutterbach		0	2	Ruelisheim			
Brunstatt		5	0	Morschwiller le Bas		5	1	Sausheim		1	0
Didenheim		3	0	Mulhouse		20	6	Staffelfelden		2	0
Eschentzwiller		1	0	Pfastatt		8	0	Wittenheim			
Feldkirch				Pulversheim				Zillisheim		1	3
Flaxlanden		1	0	Reiningue		1	2	Zimmersheim		2	0
Habsheim		8	2	Richwiller							
Illzach		18	1	Riedisheim		9	2	<b>Total</b>		<b>107</b>	<b>24</b>

## ***5) Les travaux 2011***

# TRAVAUX EPURATION

DEPENSES PRINCIPALES 2011		Montants
STEP Sausheim	génie civil	23 284,93 €
STEP Pulversheim	génie civil	11 632,61 €
STEP Ruelisheim	génie civil	3 755,44 €
Lagune Berwiller	génie civil	502,36 €

RECETTES PRINCIPALES 2011		Montants
Agence de l'eau	STEP Pulversheim	31 200,00 €

# TRAVAUX RESEAUX

## Dépenses principales TTC investissement (CA 2011)

DEPENSES PRINCIPALES 2011	Montants
Acquisition de terrains	408 574,11 €
Accessoires de voirie	91 693,32 €
Travaux divers	186 577,57 €
Travaux eaux pluviales	86 106,38 €
Travaux rehausse couvercles regard visite	174 988,78 €
Plan de zonage d'assainissement hors bassin potassique	14 124,08 €
Travaux bassins versaux ruraux	579 289,68 €
Puits d'infiltration	21 913,35 €
Contrôle réseau par caméra	20 203,04 €
Renouvellement station de relevage	36 249,31 €
Etude temps de pluie	3 408,74 €
Réhabilitation réseaux	193 012,22 €
Autosurveillance des réseaux	21 970,32 €
Gestion dynamique des réseaux	9104,55 €
Berrwiller rue des Près	66 094,23 €
Bollwiller rue du Ruisseau	9 026,86 €
Bollwiller /Feldkirch Etude Diagnostic	62 483,19 €
Eschentzwiller Grand Rue	94 137,46 €
Lutterbach rue Briand	193 719,35 €
Pulversheim rue Branly	74 114,79 €
Reiningue rue de Wittelsheim	213 693,55 €
Riedisheim rue Schweitzer	59 154,83 €
Riedisheim rue des Bateliers	130 004,28 €
Ruelisheim rue de Gaulle	2 699,27 €
Sausheim rue Henner	19 316,26 €
Sausheim Grand Rue	383 145,52 €
Staffelfelden rue Mousquetaires	584,34 €
Staffelfelden rue Berrwiller	259 722,73 €
Wittenheim BO n°12/Fossé	43 508,36 €
Zillisheim rue des Fleurs	132 629,99 €
Zillisheim rue de Didenheim	130 125,34 €

## Recettes principales TTC investissement (CA 2011)

RECETTES PRINCIPALES 2011	Montants
Agence l'eau Rhin Meuse	123 453,00 €
Conseil Général du Haut-Rhin	97 326,00 €
DDT du Haut-Rhin	8 481,51 €
Immoterre SARL	34 972,98 €
Mairie de Staffelfelden	84 551,14 €
Récup de TVA	286 697,36 €
Amortissement	227 196,05 €

# PARTIE III. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT et RECETTES de SERVICE

On distingue le service d'assainissement collectif du service d'assainissement non collectif.

## A – Le service de l'assainissement collectif

Il porte sur la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Il se caractérise par les réseaux de collecte, par des bassins divers, et autres ouvrages de transport ainsi que par les stations d'épurations des eaux usées à Sausheim, Ruelisheim, Pulversheim, Feldkirch et Berrwiller.

### 1 - Redevance d'assainissement collectif et subventions d'équilibre versées par les communes

En matière de financement du service, l'année 2011 présente deux situations :

Celle du syndicat mixte de la basse vallée de la DOLLER (versement d'une subvention d'équilibre)

Le syndicat mixte de la Basse Vallée de la Doller uniquement membre de la mission Epuration conserve ses prérogatives en matière fiscale et reste soumis au versement d'une subvention d'équilibre.

Celle des autres communes (soumises à la redevance d'assainissement collectif)

Le SIVOM organise la fiscalité en matière d'assainissement et fixe le tarif de la redevance d'assainissement.

Redevance versée en 2011	7 955 108 €
--------------------------	-------------

### 2 - Participation pour raccordement à l'égout

Il est instauré une participation pour raccordement à l'égout sur le territoire des communes. Le tarif est fixé à 1 050 € pour une maison ou un 1<sup>er</sup> logement et 500 € par logement au-delà du 1<sup>er</sup> logement. Par ailleurs tous travaux donnant lieu à la création de logements à usage d'habitation ou à un autre usage et tous travaux donnant lieu à de la SHON supplémentaire et comportant des sanitaires supplémentaires, relevant du service d'assainissement collectif sont également assujettis à la participation pour raccordement à l'égout prévu à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique. Pour 2011 un montant de 161 836.76 € a été calculé et facturé.

### 3 – Prime pour épuration

L'agence de l'eau Rhin Meuse verse chaque année une prime pour épuration pour chaque station d'épuration selon des critères de performances à attendre. Les montants versés sont :

- SAUSHEIM : 1 607 386 € (avec bonus pour auto surveillance réglementaire)

- RUELISHEIM : 305 204 € (avec bonus pour valorisation agricole des boues)
- PULVERSHEIM : 7 516 € (avec malus pour non-conformité des performances épuratoires)
- FELDKIRCH : 0 € (non-conformité des performances épuratoires)
- BERRWILLER : 4 415 € (pas de malus ni de bonus)

PULVERSHEIM : projet d'une nouvelle station d'épuration en cours

FELDKIRCH : présence d'eaux claires parasites – campagne d'identification réalisées – travaux de mises aux normes en domaine public et privé en cours.

## **B – Le service de l'assainissement non collectif**

Le service public de l'assainissement non collectif trouve son équilibre financier dans la redevance correspondante due par les usagers. Le tarif est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à 81.28 € pour le diagnostic, le contrôle de bon fonctionnement et à 173.74 € pour l'instruction et le suivi des dossiers d'installations d'assainissement non collectif pour les constructions nouvelles ou à réhabiliter.

# PARTIE IV. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE selon décret n°2007-675 DU 2 MAI 2007

## INDICATEURS DE PERFORMANCE Réseaux

Réseaux	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement du périmètre SIVOM (P201.1)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)
Brunstatt	99	60	4,6	0
Didenheim				
Eschentzwiller				
Flaxlanden				
Habsheim				
Illzach				
Lutterbach				
Morschwiller le Bas				
Mulhouse				
Pfastatt				
Reiningue				
Riedisheim				
Rixheim				
Sausheim				
Zillisheim				
Zimmersheim				
Ruelisheim	99,91	80	2,49	0
Wittenheim				
Kingersheim				
Richwiller				
Feldkirch	99,91	80	2,49	0
Bollwiller				
Pulversheim				
Berrwiller				
Staffelfelden	99,56			

\* conformité aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006

# INDICATEURS DE PERFORMANCE

## Réseaux suite

Réseaux	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau des eaux usées (D202.2)	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux (P255.3)	Conformité de la collecte des effluents * (P203.3)
Brunstatt	55	0,21%	100	En attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables
Didenheim				
Eschentzwiller				
Flaxlanden				
Habsheim				
Illzach				
Lutterbach				
Morschwiller le Bas				
Mulhouse				
Pfastatt				
Reiningue				
Riedisheim				
Rixheim				
Sausheim				
Zillisheim				
Zimmersheim				
Ruelisheim	9		40	
Wittenheim				
Kingersheim				
Richwiller				
Feldkirch				
Bollwiller				
Pulversheim				
Berrwiller				
Staffelfelden				

\* conformité aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006

# INDICATEURS DE PERFORMANCE

## Epuration, SPANC ...

### STATIONS D'EPURATION DES EAUX USEES

STEP	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration* (P205.3)	Conformité des équipements d'épuration* (P204.3)	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (P206.3)	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)
Sausheim	[P205.3] en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	[P204.3] en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	100 %	93,90 %
Ruelisheim	[P205.3] en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	[P204.3] en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	100 %	99,00 %
Pulversheim	[P205.3] en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	[P204.3] en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	100 %	64,00 %
Feldkirch	[P205.3] en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	[P204.3] en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	100 %	50,00 %
Berrwiller	Sans objet			

\* conformité aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006

### BUDGETS, FACTURATION, RECLAMATIONS

Critères de performance	Dettes	Critères de performance	Taux d'impayés
Durée d'extinction de la dette du SIVOM (P256.2)	15 ans	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2010 au 31/12/2011 (P257.0)	0.40 %
Montant des annuités capital/intérêts	3 514 943 € €	Taux de réclamations (P258.1)	=441/nombre d'abonnés*1 000
Amortissement	Réseaux : 234 525 € Epurations : 387 099 €		

### SPANC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

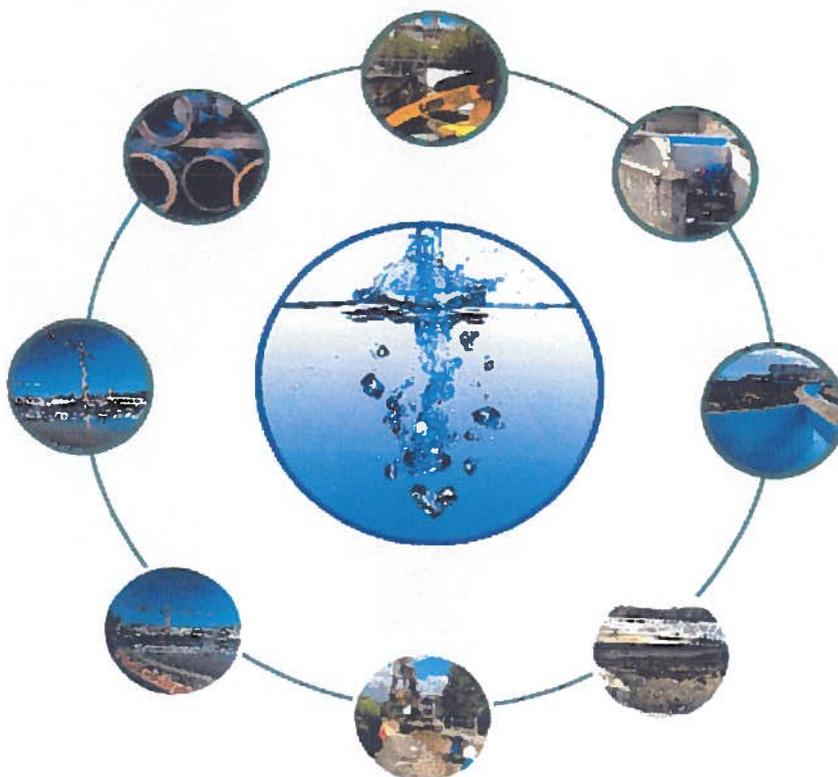
Critères de performance	Anc définitivement affectés	Anc dérogatoire
Taux de conformité des dispositifs	36,04 %	21,97 %
Indice de mise en œuvre de l'ANC	80/140	
Evaluation du nombre d'habitants desservis	1 369	

## PARTIE V. LES PROJETS POUR L'ANNEE 2012

En 2012, le SIVOM poursuit les travaux engagés les années précédentes. La nouvelle station d'épuration des eaux usées de PULVERSHEIM verra ses premiers travaux. Les enquêtes publiques pour les plans de zonage d'assainissement seront poursuivies.

En matière de réseau, le SIVOM poursuit ses opérations de renouvellement et de mise aux normes sur l'ensemble du périmètre. L'étude pour la gestion dynamique des réseaux sera entreprise en 2012 pour une durée de 1 an à 18 mois. Les réseaux de BOLLWILLER seront mis aux normes (effort de neutralisation dans la mesure du possible des eaux claires parasites) pour permettre un meilleur fonctionnement de la station d'épuration à FELDKIRCH.

Suite à l'arrêt OLLIVET un audit du contrat d'affermage avec la société Lyonnaise des eaux sera organisé. Constaté les années précédentes, les volumes d'eau consommés continuent leur baisse inexorable mettant en difficulté le financement de l'assainissement. Le SIVOM supporte les charges fixes incontournables et devra faire face à d'autres obligations de sécurité et de salubrité qui nécessiteront d'importants besoins de financement.



## ***ANNEXES***

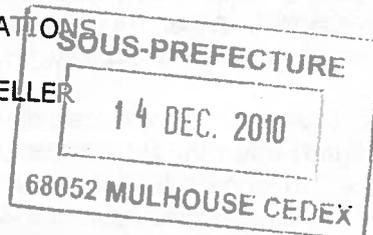
- ***Extraits de délibérations sur les tarifs en assainissement pour l'année 2011***
- ***Factures type 2011***
- ***Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse***

*Extrait des délibérations*

Département  
du Haut-Rhin  
Arrondissement  
de Mulhouse

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE  
DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE D'ADMINISTRATION  
sous la présidence de M. Daniel ECKENSPIELLER  
Maire de la Ville d'Illzach  
Séance du 9 décembre 2010



Pour :	74
Contre :	0
Abstention :	0
Nombre de présents :	68
Nombre de droits de votes :	74

Date de convocation et d'expédition :  
2 décembre 2010

Présents (68) : MM. BARTH, BAUER, BECHT, Mme BOUR, M. BROMBACHER, Mmes BRUN, BUCHERT, MM. BUTTAZZONI, BUX, CHAPRIER, CIARLETTA, CLAD, DANNER, DREYFUS, ECKENSPIELLER, Mme ECKERT, MM. FEIGEL, FLURY, FREY, FURTWENGLER, GERARDIN, GLOTZ, GOESTER, Mmes GRISEY, GROFF, MM. HARTMEYER, HATTENBERGER, HAUSS, MM. HILLMEYER, ISSELE, Mme KARR, MM. KLEIN, KNECHT-WALKER, LAMY, LEGGERI, Mme LETTERMANN, MM. MAHZOUL, MAITREAU, MANDRY, MARTIN, MENY, METZGER, NEMETT, NICOLAS, NIEDERGANG, NOTTER Bernard, NOTTER Patrick, NYCZ, PAPIRER, POCHON, REIBEL, ROTTNER, SCHEIWE, SCHIRCK, SOTHER, STOCKER, STOESSEL, STRIFFLER, TOME, TRIMAILLE, TURLOT, UNTEREINER, Mme VALLAT, MM. VOGT, WALTER, WILLEMANN, Mmes WINNLEN, ZELLER

Excusés (15) : MM. BITSCHENE, BLANGENWITSCH, BOCKEL, ENGASSER, Mme HERBAUT, MM. HIRTH, KIMMICH, LASEK, Mme LUTOLF-CAMORALI, M. MARQUET, Mme MILLION, RAMBAUD, SALZE, SCHNEIDER, Mme STRIFFLER

Absent (1) : M. BAILEN

Ont donné procuration (6) : MM. BITSCHENE, BOCKEL, ENGASSER, KIMMICH, RAMBAUD, SALZE

Assistent en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, ADLER, GIRY, VILLAUME, ARLOTTI, WILLGALLIS, RICHARD, Mmes PFEFFER et JAMMES

M. NAZON est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

**Point n° 30 :**  
**TARIFS ASSAINISSEMENT 2011**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la compétence assainissement est exercée de plein droit par le SIVOM dans les communes suivantes :  
Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt, Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedlsheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim.

Le budget assainissement de l'ex-CAMSA (hors Ungersheim) a été transféré au SIVOM au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les budgets assainissements des 10 autres communes seront transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Dans la continuité des décisions prises par la Communauté d'Agglomération, titulaire de la compétence assainissement jusqu'au 31 décembre 2009, il est proposé de poursuivre la politique d'harmonisation tarifaire mise en œuvre sur le territoire de 15 communes de l'ex-CAMSA et de l'étendre à l'ensemble des communes concernées par la compétence assainissement du SIVOM.

A cet effet, il est proposé d'adopter sur l'ensemble du territoire du SIVOM les modalités de facturation du service de l'assainissement suivantes :

- la généralisation d'une part fixe pour nous prémunir en partie de l'évolution des consommations, elle représente pour un ménage une contribution de l'ordre de 38,5 € par an ;
- l'harmonisation sur l'ensemble du territoire du SIVOM de la redevance globale d'assainissement (part SIVOM + part des fermiers) en 2011. La redevance globale d'assainissement ressort à 1,2606 € par m<sup>3</sup> pour 2011 ;
- l'instauration et l'harmonisation du montant de la taxe de raccordement à un niveau qui est de l'ordre de 1 050 € pour une maison ou un 1er logement et 525 € par logement au-delà du 1er logement.

Concernant les usagers des communes de Berrwiller, Bollwiller et Feldkirch, il est proposé de reconduire la mesure d'harmonisation progressive sur 5 ans qui leur avait été accordé, de 2008 à 2013.

Les eaux usées des communes de Baldersheim et de Battenheim sont traités à la station d'épuration située à Ruelisheim et ainsi soumis à la redevance d'assainissement collectif pour la part épuration des eaux usées.

Le tarif de redevance d'assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2011 s'élève à 1,1037 € / m<sup>3</sup> soit une augmentation de 2,4 %, identique à celle appliquée aux usagers de Kingsheim et Wittenheim.

Une convention entre le SIVOM et le Syndicat de Battenheim, Baldersheim et Ruelisheim doit finaliser ces nouvelles dispositions.

Sur la base d'une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> sur une année, l'ensemble de ces mesures tarifaires conduit à une évolution de la facture d'eau comprise entre 1 % et 3,5 % pour les usagers des communes pour lesquelles l'harmonisation avait été réalisée et comprise entre 7 % et 19,5 % pour les usagers des communes pour lesquelles l'harmonisation tarifaire va s'opérer en 2011.

Après en avoir débattu, les membres du comité d'administration :

- adoptent les tarifs de la part fixe de la redevance d'assainissement 2011 conformément à la grille tarifaire détaillée dans le tableau en annexe 1
- adoptent les taux de la part variable de la redevance d'assainissement 2011 figurant dans le tableau en annexe 2
- adoptent la grille tarifaire 2011 de la participation pour raccordement à l'égout (PRE) ainsi que les modalités de mise en œuvre qui en découlent. Grille détaillée en annexe 3
- adoptent le montant de la redevance d'assainissement 2011 pour les usagers de Baldersheim et de Battenheim
- chargent le Président de la signature de l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Déposé à la Sous-Préfecture  
de Mulhouse, le 14 DEC. 2010  
et exécutoire à compter de cette date

Pour le Président  
et par délégation  
Le Directeur Général



**Annexe 1**

**Part fixe de la redevance d'assainissement - tarifs 2011**

type de compteur d'eau	tarif annuel 2010	tarif annuel 2011	tarif semestriel 2010	tarif semestriel 2011	tarif trimestriel 2010	tarif trimestriel 2011
Ø 15	37,8	38,56	18,90	19,28	9,45	9,64
Ø 20	37,8	38,56	18,90	19,28	9,45	9,64
Ø 25	72,45	73,90	36,23	36,95	18,11	18,47
Ø 30	107,1	109,24	53,55	54,62	26,78	27,31
Ø 32	107,1	109,24	53,55	54,62	26,78	27,31
Ø 40	160,65	163,86	80,33	81,93	40,16	40,97
Ø 50	240,45	245,26	120,23	122,63	60,11	61,31
Ø 60	240,45	245,26	120,23	122,63	60,11	61,31
Ø 65	240,45	245,26	120,23	122,63	60,11	61,31
Ø 80	361,2	368,42	180,60	184,21	90,30	92,11
Ø 100	469,35	478,74	234,68	239,37	117,34	119,68
Ø 150	469,35	478,74	234,68	239,37	117,34	119,68
Ø 200	469,35	478,74	234,68	239,37	117,34	119,68
Ø 40 - 15	198,45	202,42	99,23	101,21	49,61	50,60
Ø 50 - 15	278,25	283,82	139,13	141,91	69,56	70,95
Ø 50 - 20	278,25	283,82	139,13	141,91	69,56	70,95
Ø 50 - 25	312,9	319,16	156,45	159,58	78,23	79,79
Ø 80 - 15	399	406,98	199,50	203,49	99,75	101,75
Ø 80 - 20	399	406,98	199,50	203,49	99,75	101,75
Ø 100 - 20	507,15	517,29	253,58	258,65	126,79	129,32
Ø 100 - 25	541,8	552,64	270,90	276,32	135,45	138,16
Ø 100 - 30	576,45	587,98	288,23	293,99	144,11	146,99
Ø 150 - 40	630	642,60	315,00	321,30	157,50	160,65

SOUS-PREFECTURE  
 14 DEC. 2010  
 68052 MULHOUSE CEDEX

## Annexe 2 Part variable de la redevance assainissement - tarifs 2011

	Redevance assainissement part var. SIVOM 2010	Redevance assainissement part fixe SIVOM 2010 (pr 120 m3)	Redevance fermier 2010	Redevance globale assainissement 2010 (pr 120 m3)		Redevance assainissement part fixe SIVOM 2011 (pr fact 120 m3)	Redevance fermier 2011	Redevance globale assainissement 2011 (pr 120 m3)
Berrwiller	0,9576	0,3150		1,2726		0,3213		1,3813
Bollwiller	0,9574	0,3150		1,2724		0,3213		1,3813
Brunstatt	0,1467		0,7452	0,8919		0,3213	0,7582	1,5819
Didenheim	0,4968	0,3150	0,7452	1,5570		0,3213	0,7582	1,5819
Eschentzwiller	0,2508		0,7452	0,9960		0,3213	0,7582	1,5819
Feldkirch	0,9440	0,3150		1,2590		0,3213		1,3713
Flaxlanden	0,5000		0,7452	1,2452		0,3213	0,7582	1,5819
Habsheim	0,6000		0,7452	1,3452		0,3213	0,7582	1,5819
Illzach	0,8000		0,7452	1,5452		0,3213	0,7582	1,5819
Kingersheim	1,2300	0,3150		1,5450		0,3213		1,5819
Lutterbach	0,4968	0,3150	0,7452	1,5570		0,3213	0,7582	1,5819
Morschwiller	0,4968	0,3150	0,7452	1,5570		0,3213	0,7582	1,5819
Mulhouse	0,4968	0,3150	0,7452	1,5570		0,3213	0,7582	1,5819
Pfastatt	0,2950		0,7452	1,0402		0,3213	0,7582	1,5819
Pulversheim	1,2120	0,3150		1,5270		0,3213		1,5819
Reiningue	0,4968	0,3150	0,7452	1,5570		0,3213	0,7582	1,5819
Richwiller	1,2300	0,3150		1,5450		0,3213	0,7582	1,5819
Riedisheim	0,7700		0,7452	1,5152		0,3213		1,5819
Rixheim	0,5500		0,7452	1,2952		0,3213	0,7582	1,5819
Ruelisheim	1,2300	0,3150		1,5450		0,3213	0,7582	1,5819
Saushaim	0,4512		0,7452	1,1964		0,3213	0,7582	1,5819
Stauffelfelden	1,2300	0,3150		1,5450		0,3213		1,5819
Vittenheim	1,2300	0,3150		1,5450		0,3213		1,5819
Willisheim	0,4968	0,3150	0,7452	1,5570		0,3213	0,7582	1,5819
Zimmersheim	0,5400		0,7452	1,2852		0,3213	0,7582	1,5819

### Annexe 3

## Participation pour raccordement à l'égout (PRE) 2011

Tous travaux donnant lieu à la création de logements à usage d'habitation ou à un autre usage et tous travaux donnant lieu à de la SHON supplémentaire et comportant des sanitaires supplémentaires, relevant du service d'assainissement collectif sont assujettis à la participation pour raccordement à l'égout prévu à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique dans les conditions ci-après :

Tarif 2010										Tarif 2011			
Construction usage habitation					Construction à usage autre qu'habitation ET travaux donnant lieu à SHON supplémentaire et comportant des sanitaires supplémentaires					Construction usage habitation		Construction à usage autre qu'habitation ET travaux donnant lieu à SHON supplémentaire et comportant des sanitaires supplémentaires	
maison ancienne	maison ou appartement	1er logement collectif	à partir du 2ème appartement	à partir du 3ème logement	SHON de 0 à 200 m <sup>2</sup>	SHON de 201 m <sup>2</sup> à 2000 m <sup>2</sup>	SHON de plus de 2001 m <sup>2</sup>	à partir du 2ème appartement	à partir du 2ème appartement	maison ou 1er appartement	SHON de 0 à 200 m <sup>2</sup>	SHON de 201 m <sup>2</sup> à 2000 m <sup>2</sup>	SHON de plus de 2001 m <sup>2</sup>
Berrwiller	1050		525		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Bollwiller	1050		525		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Brunstatt	1950	1950	950										
Didenheim	1050		525		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Eschentzwiller	1020		255										
Feidkirch	1050		525		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Flaxlanden	1850	1850	1850		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Habsheim	1070	1070	460										
Illzach	482,45	482,45	482,45	114,7									
Kingersheim	1050		525		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Lutterbach	1050		525		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Morschwiller	1050		525		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Mulhouse	1050		525		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Pfstatt	762,25	762,25	381,12		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Pulversheim	1050		525		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Reiningue	1050		525		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Richwiller	1050		525		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Riedisheim	182,94	457,35	114,34		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Rixheim	675	675	260										
Ruelsheim	1050		525		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Saushelm					1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Staffelfelden	1050		525		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Wittenheim	1050		525		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Zillisheim	1050		525		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						
Zimmersheim	1000	1000	525		1050	2,63 € le m <sup>2</sup>	0,50 € le m <sup>2</sup>						

Les tarifs sont fixés dans la limite du seuil plafond déterminé par l'article L.1331-7 du code de la Santé Publique soit dans la limite de 80 % du coût de la pose et de la fourniture d'une installation individuelle.

La PRE est notifiée sur l'arrêté du permis de construire, elle est exigible à compter de la délivrance de l'autorisation de raccordement de l'immeuble.

SOUS-PREFECTURE  
14 DEC. 2010  
68052 MULHOUSE CEDEX

## Annexe 4

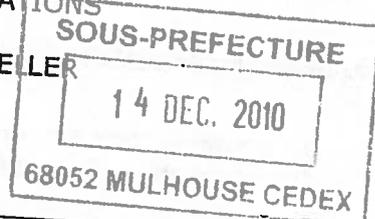
## Evolution 2010 - 2011 de la redevance eau + assainissement (sur la base d'une consommation de 120 m3/an)

	2010				2011				Evol en %
	Redevance assainissement par m3	Redevance eau par m3	Redevance de l'eau agence de l'eau par m3	Total redevance eau + assainissement par m3	Redevance assainissement par m3	Redevance eau par m3 (prévision)	Redevance de l'eau agence de l'eau par m3 (prévision)	Total redevance eau + assainissement par m3 (prévision)	
Berrwiller	1,2726 €	1,2960 €	0,7060 €	3,2746 €	1,3813 €	1,2960 €	0,7060 €	3,3833 €	3,3%
Boillwiller	1,2724 €	1,2060 €	0,7060 €	3,1844 €	1,3813 €	1,2060 €	0,7060 €	3,2933 €	3,4%
Brunstatt	0,8919 €	2,0006 €	0,7060 €	3,5985 €	1,5819 €	2,0140 €	0,7060 €	4,3019 €	19,5%
Didenheim	1,5570 €	1,8442 €	0,7060 €	4,1072 €	1,5819 €	1,8576 €	0,7060 €	4,1455 €	0,9%
Eschentzwiller	0,9960 €	2,0121 €	0,7232 €	3,7313 €	1,5819 €	2,0076 €	0,7232 €	4,3127 €	15,6%
Feldkirch	1,2590 €	1,2772 €	0,7060 €	3,2422 €	1,3713 €	1,2772 €	0,7060 €	3,3545 €	3,5%
Flaxlanden	1,1672 €	1,4861 €	0,7060 €	3,3593 €	1,5819 €	1,4861 €	0,7060 €	3,7740 €	12,3%
Habsheim	1,3452 €	2,0121 €	0,7232 €	4,0805 €	1,5819 €	2,0076 €	0,7232 €	4,3127 €	5,7%
Illzach	1,5452 €	1,8186 €	0,7060 €	4,0698 €	1,5819 €	1,8320 €	0,7060 €	4,1199 €	1,2%
Kingersheim	1,5450 €	1,2306 €	0,7060 €	3,4816 €	1,5819 €	1,2306 €	0,7060 €	3,5185 €	1,1%
Lutterbach	1,5570 €	2,1342 €	0,5440 €	4,2352 €	1,5819 €	2,1476 €	0,5440 €	4,2735 €	0,9%
Morschwiller	1,5570 €	2,0942 €	0,5440 €	4,1952 €	1,5819 €	2,1076 €	0,5440 €	4,2335 €	0,9%
Mulhouse	1,5570 €	1,5942 €	0,7060 €	3,8572 €	1,5819 €	1,6076 €	0,7060 €	3,8955 €	1,0%
Pfaffstatt	1,0402 €	1,9945 €	0,5440 €	3,5787 €	1,5819 €	2,0079 €	0,5440 €	4,1338 €	15,5%
Puiversheim	1,5270 €	1,2955 €	0,7060 €	3,5285 €	1,5819 €	1,2955 €	0,7060 €	3,5834 €	1,6%
Reiningue	1,5570 €	1,8842 €	0,5440 €	3,9852 €	1,5819 €	1,8842 €	0,5440 €	4,0101 €	0,6%
Richwiller	1,5450 €	1,5470 €	0,5440 €	3,6360 €	1,5819 €	1,5470 €	0,5440 €	3,6729 €	1,0%
Riedisheim	1,5152 €	1,9015 €	0,7060 €	4,1227 €	1,5819 €	1,9149 €	0,7060 €	4,2028 €	1,9%
Ruxheim	1,2952 €	2,0121 €	0,7232 €	4,0305 €	1,5819 €	2,0076 €	0,7232 €	4,3127 €	7,0%
Ruelsheim	1,5450 €	1,2840 €	0,7060 €	3,5350 €	1,5819 €	1,2840 €	0,7060 €	3,5719 €	1,0%
Sausheim	1,1964 €	1,8021 €	0,7060 €	3,7045 €	1,5819 €	1,8155 €	0,7060 €	4,1034 €	10,8%
Staffelfelden	1,5450 €	1,1918 €	0,7060 €	3,4428 €	1,5819 €	1,1918 €	0,7060 €	3,4797 €	1,1%
Wilttenheim	1,5450 €	1,2190 €	0,7060 €	3,4700 €	1,5819 €	1,2190 €	0,7060 €	3,5069 €	1,1%
Zillisheim	1,5570 €	1,3451 €	0,7060 €	3,6081 €	1,5819 €	1,3451 €	0,7060 €	3,6330 €	0,7%
Zimmersheim	1,2852 €	2,0121 €	0,7232 €	4,0205 €	1,5819 €	2,0076 €	0,7232 €	4,3127 €	7,3%

Département  
du Haut-Rhin  
Arrondissement  
de Mulhouse

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE  
DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE D'ADMINISTRATION  
sous la présidence de M. Daniel ECKENSPIELLER  
Maire de la Ville d'Illzach  
Séance du 9 décembre 2010



Pour :	74
Contre :	0
Abstention :	0
Nombre de présents :	68
Nombre de droits de votes :	74

Date de convocation et d'expédition :  
**2 décembre 2010**

Présents (68) : MM. BARTH, BAUER, BECHT, Mme BOUR, M. BROMBACHER, Mmes BRUN, BUCHERT, MM. BUTTAZZONI, BUX, CHAPRIER, CIARLETTA, CLAD, DANNER, DREYFUS, ECKENSPIELLER, Mme ECKERT, MM. FEIGEL, FLURY, FREY, FURTWENGLER, GERARDIN, GLOTZ, GOESTER, Mmes GRISEY, GROFF, MM. HARTMEYER, HATTENBERGER, HAUSS, MM. HILLMEYER, ISSELE, Mme KARR, MM. KLEIN, KNECHT-WALKER, LAMY, LEGGERI, Mme LETTERMANN, MM. MAHZOUL, MAITREAU, MANDRY, MARTIN, MENY, METZGER, NEMETT, NICOLAS, NIEDERGANG, NOTTER Bernard, NOTTER Patrick, NYCZ, PAPIRER, POCHON, REIBEL, ROTTNER, SCHEIWE, SCHIRCK, SOTHER, STOCKER, STOESEL, STRIFFLER, TOME, TRIMAILLE, TURLOT, UNTEREINER, Mme VALLAT, MM. VOGT, WALTER, WILLEMANN, Mmes WINNLEN, ZELLER

Excusés (15) : MM. BITSCHENE, BLANGENWITSCH, BOCKEL, ENGASSER, Mme HERBAUT, MM. HIRTH, KIMMICH, LASEK, Mme LUTOLF-CAMORALI, M. MARQUET, Mme MILLION, RAMBAUD, SALZE, SCHNEIDER, Mme STRIFFLER

Absent (1) : M. BAILEN

Ont donné procuration (6) : MM. BITSCHENE, BOCKEL, ENGASSER, KIMMICH, RAMBAUD, SALZE

Assistent en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, ADLER, GIRY, VILLAUME, ARLOTTI, WILLGALLIS, RICHARD, Mmes PFEFFER et JAMMES

M. NAZON est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

**Point n° 23**

**Assainissement - tarif 2011 pour la vérification de la situation des immeubles en matière « assainissement »**

Monsieur le Président expose,

Lors de la mutation de biens immobiliers entre tiers, le SIVOM est saisi par les notaires pour connaître leur situation au regard du raccordement au réseau d'eaux usées. Ces avis sont émis au même titre que les réglementations concernant l'amiante et le plomb.

Environ 650 demandes sont traitées par le SIVOM avec le concours des exploitants des réseaux en exécution des contrats ou en régie pour les autres secteurs.

Il s'agit de sollicitations dans le cadre de transactions commerciales nécessitant une prestation particulière. Cette prestation est soumise à une tarification avec un coût à la charge du demandeur.

La prestation bénéficie du même tarif que celui appliqué pour le contrôle de l'assainissement non collectif qui était en 2010 de 80 € et qui passe au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à 81,28 €.

Après en avoir délibéré, le Comité d'administration décide :

- de porter le tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour la vérification de la situation des immeubles en matière « assainissement » à 81,28 €,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Déposé à la Sous-Préfecture  
de Mulhouse, le **14 DEC. 2010**  
et exécutoire à compter de cette date

Pour le Président  
et par délégation  
Le Directeur Général



Pour extrait conforme  
Pour le Président  
et par délégation  
Le Directeur.



Département  
du Haut-Rhin  
Arrondissement  
de Mulhouse

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE  
DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Daniel ECKENSPIELLER

Maire de la Ville d'Illzach

Séance du 9 décembre 2010

SOUS-PREFECTURE

14 DEC. 2010

68052 MULHOUSE CEDEX

Pour :	74
Contre :	0
Abstention :	0
Nombre de présents :	68
Nombre de droits de votes :	74

Date de convocation et d'expédition :

2 décembre 2010

Présents (68) : MM. BARTH, BAUER, BECHT, Mme BOUR, M. BROMBACHER, Mmes BRUN, BUCHERT, MM. BUTTAZZONI, BUX, CHAPRIER, CIARLETTA, CLAD, DANNER, DREYFUS, ECKENSPIELLER, Mme ECKERT, MM. FEIGEL, FLURY, FREY, FURTWENGLER, GERARDIN, GLOTZ, GOESTER, Mmes GRISEY, GROFF, MM. HARTMEYER, HATTENBERGER, HAUSS, MM. HILLMEYER, ISSELE, Mme KARR, MM. KLEIN, KNECHT-WALKER, LAMY, LEGGERI, Mme LETTERMANN, MM. MAHZOUL, MAITREAU, MANDRY, MARTIN, MENY, METZGER, NEMETT, NICOLAS, NIEDERGANG, NOTTER Bernard, NOTTER Patrick, NYCZ, PAPIRER, POCHON, REIBEL, ROTTNER, SCHEIWE, SCHIRCK, SOTHER, STOCKER, STOESSEL, STRIFFLER, TOME, TRIMAILLE, TURLOT, UNTEREINER, Mme VALLAT, MM. VOGT, WALTER, WILLEMANN, Mmes WINNLEN, ZELLER

Excusés (15) : MM. BITSCHENE, BLANGENWITSCH, BOCKEL, ENGASSER, Mme HERBAUT, MM. HIRTH, KIMMICH, LASEK, Mme LUTOLF-CAMORALI, M. MARQUET, Mme MILLION, RAMBAUD, SALZE, SCHNEIDER, Mme STRIFFLER

Absent (1) : M. BAILEN

Ont donné procuration (6) : MM. BITSCHENE, BOCKEL, ENGASSER, KIMMICH, RAMBAUD, SALZE

Assistent en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, ADLER, GIRY, VILLAUME, ARLOTTI, WILLGALLIS, RICHARD, Mmes PFEFFER et JAMMES

M. NAZON est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

### Point n° 21

#### Service d'assainissement non collectif - redevance 2011

Monsieur le Président expose,

Au-delà de ses missions de conseil et d'informations, le service d'assainissement non collectif porte sur les missions suivantes : le contrôle de la conception et la réalisation des installations neuves ou réhabilités, le diagnostic initial des installations existantes, le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes, le contrôle de fonctionnement à l'occasion de la cession d'un immeuble.

Le service d'assainissement non collectif est un service à caractère industriel et commercial qui doit trouver son équilibre budgétaire dans la participation financière de l'utilisateur (environ 453 installations). Après service fait celui-ci est soumis au versement d'une redevance d'assainissement non collectif qui est déterminée comme suit.

La prestation relève essentiellement du coût de la main d'œuvre basé sur le coût horaire brut d'un technicien supérieur principal échelle 3 (tarif M2A) pour lequel l'augmentation du taux 2011 est de 1,60%. Il est rappelé que le tarif 2010 était resté aligné sur celui de 2009.

**1 - Parts de la redevance d'assainissement non collectif destinées à couvrir les charges pour :**

- le diagnostic initial des installations existantes,
- le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes,
- le contrôle de fonctionnement à l'occasion de la cession d'un immeuble

L'exécution de chacune des trois missions ci-dessus nécessite 3 heures 30 de travail (2½ heures de travail de terrain et de bureau et 1 heure au titre des frais de gestion). En application de l'augmentation du taux de 1,60%, le tarif passerait ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de 80 € à 81,28 €.

Pour les usagers soumis à un doublement de cette redevance, celle-ci s'élèvera à compter de la même date à 162,56 €.

**2 - Part de la redevance d'assainissement non collectif destinée à couvrir les charges pour :**

- le contrôle de la conception et la réalisation des installations neuves

Pour les installations à réhabiliter la prestation est exécutée dans le cadre du contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes afin d'inciter les propriétaires aux travaux de mises aux normes.

Pour les installations neuves, le service d'assainissement non collectif instruit les dossiers de demandes d'installation et suit l'exécution des travaux par des interventions sur le terrain. Le service rendu représente environ 8 heures de travail (6 heures de terrain et de bureau et 2 heures au titre des frais de gestion).

La redevance 2010 était de 171 €. En application de l'augmentation du taux de 1,60% le tarif 2011 passe ainsi de 171 € à 173,74 €.

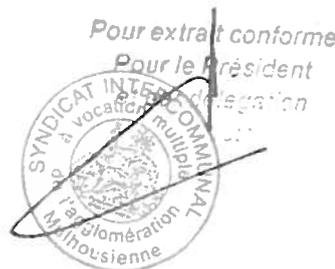
Après en avoir délibéré, le Comité d'Administration décide :

- de fixer la redevance d'assainissement non collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 à 81,28 € ainsi que le doublement de celle-ci dans les conditions précisées dans la présente délibération,
- de fixer le montant de la redevance pour instruction et suivi des dossiers d'installations d'assainissement non collectif pour les constructions nouvelles ou à réhabiliter à 173,74 € dans les conditions précisées dans la présente délibération.
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions de la présente délibération.

Déposé à la Sous-Préfecture  
de Mulhouse, le **14 DEC. 2010**  
et exécuté à compter de cette date



Pour le Président  
et par délégation  
Le Directeur Général



*Factures type Eau et Assainissement*

*Service Eau  
Ville de Mulhouse*

*Brunstatt  
Didenheim  
Eschentzwiller  
Habsheim  
Illzach  
Lutterbach  
Morschwiller le Bas  
Mulhouse  
Pfastatt  
Riedisheim  
Rixheim  
Sausheim  
Zimmersheim*

.. **Prix pour une facture d'eau de 120 m3**

**Pour une facture de 120 m3 à BRUNSTATT (en euros)**

Facture (120 m3)	01/01/11	01/01/12	Evolution
<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>241,68</b>	<b>243,59</b>	<b>0,79%</b>
Abonnement (4 trimestres)	41,32	41,72	0,97%
Prix de base	130,97	132,78	1,38%
Prélèvement en nappe profonde	20,62	20,32	-1,45%
Surtaxe communale	48,77	48,77	0,00%
<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>190,46</b>	<b>196,09</b>	<b>2,96%</b>
Abonnement assainit SIVOM (4 trimestres)	38,56	39,32	1,97%
Assainissement part SIVOM	60,29	61,49	1,99%
Assainissement part fermier	91,61	95,28	4,01%
<b>Taxes pour l'environnement</b>	<b>84,72</b>	<b>84,72</b>	<b>0,00%</b>
Redevance pour pollution domestique	51,84	51,84	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	32,88	32,88	0,00%
<b>TOTAL HORS TVA</b>	<b>516,86</b>	<b>524,40</b>	<b>1,46%</b>
<b>T.V.A.</b>	<b>22,98</b>	<b>25,21</b>	<b>9,70%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>539,84</b>	<b>549,61</b>	<b>1,81%</b>

**Pour une facture de 120 m3 à DIDENHEIM (en euros)**

	01/01/11	01/01/12	Evolution
<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>223,39</b>	<b>226,02</b>	<b>1,18%</b>
Abonnement (4 trimestres)	41,32	41,72	0,97%
Prix de base	130,97	132,78	1,38%
Prélèvement en nappe profonde	20,62	20,32	-1,45%
Surtaxe communale	30,48	31,20	2,36%
<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>190,46</b>	<b>196,09</b>	<b>2,96%</b>
Abonnement assainit SIVOM (4 trimestres)	38,56	39,32	1,97%
Assainissement part SIVOM	60,29	61,49	1,99%
Assainissement part fermier	91,61	95,28	4,01%
<b>Taxes pour l'environnement</b>	<b>84,72</b>	<b>84,72</b>	<b>0,00%</b>
Redevance pour pollution domestique	51,84	51,84	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	32,88	32,88	0,00%
<b>TOTAL HORS TVA</b>	<b>498,57</b>	<b>506,83</b>	<b>1,66%</b>
<b>T.V.A.</b>	<b>21,98</b>	<b>24,25</b>	<b>10,33%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>520,55</b>	<b>531,08</b>	<b>2,02%</b>

**Pour une facture de 120 m3 à MULHOUSE (en euros)**

	01/01/11	01/01/12	Evolution
<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>185,63</b>	<b>187,50</b>	<b>1,01%</b>
Abonnement (4 trimestres)	34,04	34,40	1,06%
Prix de base	130,97	132,78	1,38%
Prélèvement en nappe profonde	20,62	20,32	-1,45%
Surtaxe communale			
<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>190,46</b>	<b>196,09</b>	<b>2,96%</b>
Abonnement assainit SIVOM (4 trimestres)	38,56	39,32	1,97%
Assainissement part SIVOM	60,29	61,49	1,99%
Assainissement part fermier	91,61	95,28	4,01%
<b>Taxes pour l'environnement</b>	<b>84,72</b>	<b>84,72</b>	<b>0,00%</b>
Redevance pour pollution domestique	51,84	51,84	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	32,88	32,88	0,00%
<b>TOTAL HORS TVA</b>	<b>460,81</b>	<b>468,31</b>	<b>1,63%</b>
T.V.A.	19,90	22,13	11,21%
<b>TOTAL TTC</b>	<b>480,71</b>	<b>490,44</b>	<b>2,02%</b>

**Pour une facture de 120 m3 à ILLZACH (en euros)**

	01/01/11	01/01/12	Evolution
<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>219,84</b>	<b>221,75</b>	<b>0,87%</b>
Abonnement (4 trimestres)	41,32	41,72	0,97%
Prix de base	130,97	132,78	1,38%
Prélèvement en nappe profonde	20,62	20,32	-1,45%
Surtaxe communale	26,93	26,93	0,00%
<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>190,46</b>	<b>196,09</b>	<b>2,96%</b>
Abonnement assainit SIVOM (4 trimestres)	38,56	39,32	1,97%
Assainissement part SIVOM	60,29	61,49	1,99%
Assainissement part fermier	91,61	95,28	4,01%
<b>Taxes pour l'environnement</b>	<b>84,72</b>	<b>84,72</b>	<b>0,00%</b>
Redevance pour pollution domestique	51,84	51,84	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	32,88	32,88	0,00%
<b>TOTAL HORS TVA</b>	<b>495,02</b>	<b>502,56</b>	<b>1,52%</b>
T.V.A.	21,78	24,01	10,24%
<b>TOTAL TTC</b>	<b>516,80</b>	<b>526,57</b>	<b>1,89%</b>

**Pour une facture de 120 m3 à LUTTERBACH (en euros)**

	01/01/11	01/01/12	Evolution
<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>257,71</b>	<b>259,62</b>	<b>0,74%</b>
Abonnement (4 trimestres)	41,32	41,72	0,97%
Prix de base	130,97	132,78	1,38%
Prélèvement en nappe profonde	20,62	20,32	-1,45%
Surtaxe communale	64,80	64,80	0,00%
<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>190,46</b>	<b>196,09</b>	<b>2,96%</b>
Abonnement assainit SIVOM (4 trimestres)	38,56	39,32	1,97%
Assainissement part SIVOM	60,29	61,49	1,99%
Assainissement part fermier	91,61	95,28	4,01%
<b>Taxes pour l'environnement</b>	<b>65,28</b>	<b>65,28</b>	<b>0,00%</b>
Redevance pour pollution domestique	32,40	32,40	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	32,88	32,88	0,00%
<b>TOTAL HORS TVA</b>	<b>513,45</b>	<b>520,99</b>	<b>1,47%</b>
T.V.A.	22,79	25,02	9,78%
<b>TOTAL TTC</b>	<b>536,24</b>	<b>546,01</b>	<b>1,82%</b>

**Pour une facture de 120 m3 à PFASTATT (en euros)**

	01/01/11	01/01/12	Evolution
<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>241,91</b>	<b>244,79</b>	<b>1,19%</b>
Abonnement (4 trimestres)	41,32	41,72	0,97%
Prix de base	130,97	132,78	1,38%
Prélèvement en nappe profonde	20,62	20,32	-1,45%
Surtaxe communale	49,00	49,97	1,98%
<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>190,46</b>	<b>196,09</b>	<b>2,96%</b>
Abonnement assainit SIVOM (4 trimestres)	38,56	39,32	1,97%
Assainissement part SIVOM	60,29	61,49	1,99%
Assainissement part fermier	91,61	95,28	4,01%
<b>Taxes pour l'environnement</b>	<b>65,28</b>	<b>65,28</b>	<b>0,00%</b>
Redevance pour pollution domestique	32,40	32,40	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	32,88	32,88	0,00%
<b>TOTAL HORS TVA</b>	<b>497,65</b>	<b>506,16</b>	<b>1,71%</b>
T.V.A.	21,93	24,21	10,40%
<b>TOTAL TTC</b>	<b>519,58</b>	<b>530,37</b>	<b>2,08%</b>

**Pour une facture de 120 m3 à RIEDISHEIM (en euros)**

	01/01/11	01/01/12	Evolution
<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>233,95</b>	<b>235,86</b>	<b>0,82%</b>
Abonnement (4 trimestres)	41,32	41,72	0,97%
Prix de base	130,97	132,78	1,38%
Prélèvement en nappe profonde	20,62	20,32	-1,45%
Surtaxe communale	41,04	41,04	0,00%
<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>190,46</b>	<b>196,09</b>	<b>2,96%</b>
Abonnement assainit SIVOM (4 trimestres)	38,56	39,32	1,97%
Assainissement part SIVOM	60,29	61,49	1,99%
Assainissement part fermier	91,61	95,28	4,01%
<b>Taxes pour l'environnement</b>	<b>84,72</b>	<b>84,72</b>	<b>0,00%</b>
Redevance pour pollution domestique	51,84	51,84	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	32,88	32,88	0,00%
<b>TOTAL HORS TVA</b>	<b>509,13</b>	<b>516,67</b>	<b>1,48%</b>
T.V.A.	22,56	24,79	9,88%
<b>TOTAL TTC</b>	<b>531,69</b>	<b>541,46</b>	<b>1,84%</b>

**Pour une facture de 120 m3 à SAUSHEIM (en euros)**

	01/01/11	01/01/12	Evolution
<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>221,46</b>	<b>223,37</b>	<b>0,86%</b>
Abonnement (4 trimestres)	41,32	41,72	0,97%
Prix de base	130,97	132,78	1,38%
Prélèvement en nappe profonde	20,62	20,32	-1,45%
Surtaxe communale	28,55	28,55	0,00%
<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>190,46</b>	<b>196,09</b>	<b>2,96%</b>
Abonnement assainit SIVOM (4 trimestres)	38,56	39,32	1,97%
Assainissement part SIVOM	60,29	61,49	1,99%
Assainissement part fermier	91,61	95,28	4,01%
<b>Taxes pour l'environnement</b>	<b>84,72</b>	<b>84,72</b>	<b>0,00%</b>
Redevance pour pollution domestique	51,84	51,84	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	32,88	32,88	0,00%
<b>TOTAL HORS TVA</b>	<b>496,64</b>	<b>504,18</b>	<b>1,52%</b>
T.V.A.	21,87	24,10	10,20%
<b>TOTAL TTC</b>	<b>518,51</b>	<b>528,28</b>	<b>1,88%</b>

**Pour une facture de 120 m3 à MORSchWILLER (en euros)**

	01/01/11	01/01/12	Evolution
<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>255,31</b>	<b>258,78</b>	<b>1,36%</b>
Abonnement (4 trimestres)	41,32	41,72	0,97%
Prix de base	130,97	132,78	1,38%
Prélèvement en nappe profonde	20,62	20,32	-1,45%
Surtaxe communale	62,40	63,96	2,50%
<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>190,46</b>	<b>196,09</b>	<b>2,96%</b>
Abonnement assaini SIVOM (4 trimestres)	38,56	39,32	1,97%
Assainissement part SIVOM	60,29	61,49	1,99%
Assainissement part fermier	91,61	95,28	4,01%
<b>Taxes pour l'environnement</b>	<b>65,28</b>	<b>65,28</b>	<b>0,00%</b>
Redevance pour pollution domestique	32,40	32,40	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	32,88	32,88	0,00%
<b>TOTAL HORS TVA</b>	<b>511,05</b>	<b>520,15</b>	<b>1,78%</b>
T.V.A.	22,66	24,98	10,24%
<b>TOTAL TTC</b>	<b>533,71</b>	<b>545,13</b>	<b>2,14%</b>

**Pour une facture de 120 m3 au SIVU DU CANTON DE HABSHEIM (en euros)  
(ESCHENTZWILLER, HABSHEIM, RIXHEIM et ZIMMERSHEIM)**

	01/01/11	01/01/12	Evolution
<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>264,91</b>	<b>266,82</b>	<b>0,72%</b>
Abonnement (4 trimestres)	41,32	41,72	0,97%
Prix de base	130,97	132,78	1,38%
Prélèvement en nappe profonde	20,62	20,32	-1,45%
Surtaxe communale	72,00	72,00	0,00%
<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>190,46</b>	<b>196,09</b>	<b>2,96%</b>
Abonnement assaini SIVOM (4 trimestres)	38,56	39,32	1,97%
Assainissement part SIVOM	60,29	61,49	1,99%
Assainissement part fermier	91,61	95,28	4,01%
<b>Taxes pour l'environnement</b>	<b>84,72</b>	<b>84,72</b>	<b>0,00%</b>
Redevance pour pollution domestique	51,84	51,84	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	32,88	32,88	0,00%
<b>TOTAL HORS TVA</b>	<b>540,09</b>	<b>547,63</b>	<b>1,40%</b>
T.V.A.	24,26	26,49	9,19%
<b>TOTAL TTC</b>	<b>564,35</b>	<b>574,12</b>	<b>1,73%</b>

**Pour une facture de 120 m3 à REININGUE (en euros)**

	01/01/12
<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>266,39</b>
Abonnement (4 trimestres)	41,72
Prix de base	132,78
Prélèvement en nappe profonde	20,32
Surtaxe communale	71,57
<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>196,09</b>
Abonnement assainit SIVOM (4 trimestres)	39,32
Assainissement part SIVOM	61,49
Assainissement part fermier	95,28
<b>Taxes pour l'environnement</b>	<b>65,28</b>
Redevance pour pollution domestique	32,40
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	32,88
<b>TOTAL HORS TVA</b>	<b>527,76</b>
<b>T.V.A.</b>	<b>25,40</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>553,16</b>

*Service Eau*  
*BABARU*

*Battenheim*

*Baldersheim*

*Ruelisheim*

### **Facture d'eau type ;**

Les composantes de la facture d'assainissement annuelle d'un ménage de référence (120 m3) en 2011, sont les suivantes :

<b>Commune de Baldersheim et Battenheim</b>	
Montant proportionnel au volume	132,44 € HT
<b>Commune de Ruelisheim</b>	
Montant proportionnel au volume	151,27 € HT
Montant non proportionnel au volume	38.56 € HT

*Service Eau*

*Berrwiller*

## FACTURES EAU 2010-2011

Evolution de la facture d'eau sur deux exercices.  
La consommation de référence utilisée ci-après est celle définie par l'I.N.S.E.E.,  
soit actuellement 120 m3 par an.

COMMUNE DE  
BERRWILLER  
EAU-ASSAINISSEMENT  
FACTURE TYPE

Période :

2010

Libellé	Cons.	P.U.	H.T.	TVA	TTC
Consommation eau	120	1.10600	132.72		132.72
Assainissement	120	1.27260	152.71		152.71
Anti-pollution	120	0.43200	51.84		51.84
Redevance Eau souterraine	120	0.06000	7.20		7.20
Modernisation réseau	120	0.27400	32.88		32.88
Compteur	1	15.54000	15.54		15.54
<b>Total facture</b>			<b>392.89</b>		<b>392.89</b>

Période

2011

Libellé	Cons.	P.U.	H.T.	TVA	TTC
Consommation eau	120	1.12800	135.36		135.36
Assainissement	120	1.38130	165.76		165.76
Anti-pollution	120	0.43200	51.84		51.84
Redevance Eau souterraine	120	0.06000	7.20		7.20
Modernisation réseau	120	0.27400	32.88		32.88
Compteur	1	16.00000	16.00		16.00
<b>Total facture</b>			<b>409.04</b>		<b>409.04</b>

## V - LES INDICATEURS FINANCIERS

### 1) Eléments du prix de l'eau 2011

<b>Prix de l'eau</b>	<b>1.12800 €</b>
<b>Redevance assainissement</b>	<b>1.38130 €</b>
<b>Tarification Particulier</b>	<b>semestrielle 1.12800 €/m3 + 1.38130 €/m3 (+ redevances ci-dessous)</b>
<b>Service non assujetti à la T.V.A.</b>	<b>(obligatoire si + 3500 habitants)</b>

<u>TARIFICATION</u>	2010	2011
Prix du m3 consommé	<b>1.10600 €</b>	<b>1.12800</b>
Redevance Agence de l'Eau		
▪ antipollution	0.43200 €	0.4320
▪ prélèvement eau souterraine	0.06000 €	0.0600
▪ modernisation réseau collecte	0.27400 €	0.2740
<b>Total</b>	<b>1.87200 €</b>	<b>1.8940</b>
Redevance d'assainissement *	1.27260 €	1.3813
<small>* Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'assainissement est de la compétence du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne. Selon convention du 13/04/2010, la commune réalise la facturation pour le compte du SIVOM.            NOTA :            agriculteurs : exonération 50 % si compteur d'exploitation séparé</small>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3.14460 €</b>	<b>3.2753</b>

### **Location compteurs**

16,00 €/an	compteur 20 mm – débit 2.5m3/h
29.00 €/an	compteur 32 mm – débit 6m3/h
8.00 €/an	2 <sup>e</sup> compteur atelier remise ou jardin étable

*Service Eau*

*Kingersheim*



# FACTURE D'EAU & D'ASSAINISSEMENT

N° 00000000 10249 / 2 011 du 23/12/2011

Ville de  
**Kingersheim**

Service Municipal de l'Eau  
Place de la Libération - BP 80074  
68262 Kingersheim Cedex

Tel : 03 89 57 04 41 Fax : 03 89 57 04 17  
Urgences dépannage 24/24 03 89 57 04 00

  
**SIVOM**  
DE L'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSIENNE

Lieu de consommation :  
RUE DE L'AVENIR  
68260 KINGERSHEIM

Référence du site 01596

Trésorerie de Mulhouse Couronne, 45 rue Engel Dollfus - BP 52477  
68097 MULHOUSE CEDEX  
M.

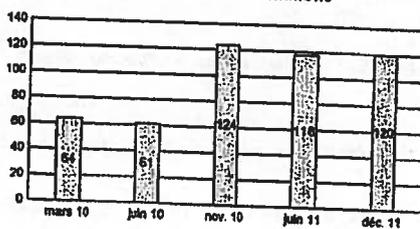
RUE DE L'AVENIR  
68260 KINGERSHEIM

**Message personnel du service :**

**Message général du service :**

VOS CONSOMMATIONS SONT ESTIMEES. Toute réclamation doit être faite par écrit. En cas de contestation de l'index, le relevé du compteur par l'agent municipal est obligatoire. Ne laissez aucun message sur le répondeur du service.

Suivi de vos consommations



**Présentation simplifiée de votre facture**

Voir détail au verso

Facture N°10249 / 2 011 du 23/12/2011

Votre consommation facturée Type de facturation	120 m³ estimée
Abonnement eau	19.42
Eau	125.02
Organismes Publics	93.24
Abonnement assainissement	20.34
Assainissement	151.27

**TOTAL DE VOTRE FACTURE** 409.29 €

**NET PRELEVE le : 17/02/2012** 409.29 €

Votre facture sera prélevée le : 17/02/2012

Code Etablis. Code Guichet N° de Compte C16 RIB

Pour le paiement, s'adresser à :

Trésorerie de Mulhouse Couronne, 45 rue Engel Dollfus - BP 52477  
68097 MULHOUSE CEDEX

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h15 et de 13h15 à 16h30

Mode de paiement :

- a) En numéraire à la Trésorerie de Mulhouse (se munir du présent avis)
- b) Par virement bancaire à libeller à Mr le Trésorier  
Banque de France : 30001 00581 F68 6000 0000/89
- c) Par chèque postal ou bancaire à libeller à l'ordre du :  
Trésor Public et à adresser à : Trésorerie de Mulhouse Couronne, 45 rue Engel Dollfus - BP 52477 - 68097 MULHOUSE CEDEX (Recopier la référence facture sur la partie correspondante de votre règlement ou joindre le coupon à découper)
- d) Par Carte Bancaire au guichet du Trésor Public 45 rue Engel Dollfus - BP 52477 - 68097 MULHOUSE CEDEX

A découper

Présentation détaillée de votre facture

N° COMPTEUR	ANCIEN RELEVÉ	NOUVEAU RELEVÉ	CONSUMMATION
C07AB070477	Index au 07/06/2011 303	Index au 16/12/2011 423	Estimée 120 m <sup>3</sup>

REDEVANCE	Unités	Application du tarif en date du	P.U. H.T.	H.T.	Taux T.V.A.	T.V.A.	T.T.C.
<b>Part communale</b>							
Abonnement eau	192 jours	01/01/2009	0,09589	18,41	5,5	1.01	19.42
Redevance eau	120 m <sup>3</sup>	01/01/2011	0,98746	118,50	5,5	6.52	125.02
<b>Organisme Public (Agence de l'eau Rhin Meuse)</b>							
Redevance prélèvement nappe	120 m <sup>3</sup>	01/01/2010	0,04479	5,37	5,5	0.30	5.67
Redevance sur la pollution domestique	120 m <sup>3</sup>	01/01/2010	0,43200	51,84	5,5	2.85	54.69
Redevance pour modernisation des réseaux	120 m <sup>3</sup>	01/01/2010	0,27400	32,88			32.88
<b>Sivom : Collecte et traitement des eaux usées</b>							
Abonnement assainissement	192 jours	01/01/2011	0,10593	20,34			20.34
Redevance assainissement	120 m <sup>3</sup>	01/01/2011	1,26060	151,27			151.27

DETAIL DU MONTANT A REGLER	H.T.	T.V.A	T.T.C
T.V.A 5.50%	398.61	10.68	409.29

<b>TOTAL TTC :</b>	<b>409.29 €</b>
--------------------	-----------------

**Part communale :**

Sur certaines de vos factures, vous pouvez trouver la mention "index estimé". L'estimation appliquée en raison de l'absence de relevé, a été établie d'après vos consommations antérieures et correspond à des m<sup>3</sup> que vous avez normalement déjà utilisés et non à une avance sur consommation. Les sommes perçues au titre de l'eau sont versées au budget du service de l'Eau.

**Organisme public (Agence de l'Eau Rhin Meuse) :**

- Redevance sur la pollution domestique : cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau (Etablissement Public de l'Etat) qui définit la politique générale en matière de qualité des eaux. Pour les curieux voir : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

- Redevance pour prélèvement nappe : elle est due en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nappe. Cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau.

- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : elle n'est due que par les habitants reliés à l'égout. Calculée sur la base de m<sup>3</sup> facturés en assainissement, elle est reversée à l'Agence de l'Eau.

**Sivom, collecte et traitement des eaux usées :** les sommes perçues au titre de l'assainissement sont destinées à couvrir l'ensemble des charges relatives à la collecte et au traitement des eaux usées. Tous les usagers sont soumis à la redevance d'assainissement collectif sauf ceux équipés d'un système d'assainissement non collectif autorisé. Ces derniers sont soumis à une redevance d'assainissement non collectif. Les sommes perçues sont reversées au Sivom.

NB : Tout abonnement, accordé par le Service de l'Eau et de l'Assainissement, subsiste au nom de l'abonné tant qu'il n'a pas été dénoncé par écrit, et le compteur relevé ou déposé.

En conséquence, il appartient à l'abonné, en cas :

- de vente de l'immeuble desservi,
- de changement de domicile,

d'aviser le Service de l'Eau et de l'Assainissement, faute de quoi il serait seul responsable du paiement des redevances jusqu'à la suppression de la distribution d'eau ou la transmission de l'abonnement à un nouvel abonné.

*Service Eau*

*Reiningue*



*Service Eau*

*Richwiller*

Eau et Assainissement  
Commune de RICHWILLER  
39, Rue Principale

68120 RICHWILLER  
Tél: 03.89.53.54.44 - Fax: 03.89.50.29.08

## Facture

Facture n° 023985 du 12/10/2011

Période : 2011 - 5

Rôle n°1 - RICHWILLER

**SIMULATION**

### Règlement à effectuer auprès de :

Trésorerie Mulhouse Couronne  
45, rue E. Dollfus - BP 52477  
68097 MULHOUSE CEDEX

BDF de Mulhouse  
30001 00581 F6860000000 89

**Délai de paiement : Avant le 24/12/2011**

M. XXX XXX  
1 XXX XXXX

### Référence / adresse compteur

XXXXXXXXXXXX - 1 XXX XXXX

Date relevé  
12/10/2011

Anc. Index  
0

Nouv. Index  
120

Cons. Eau  
120

Cons. Ass  
120

Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
<b>Distribution de l'eau</b> XXXXXXXXXXXX						
Consommation eau	120	1,395	167,40	5,50	9,21	176,61
Location Compteur		4,12	4,12	5,50	0,23	4,35
<b>Total Distribution de l'eau</b>			<b>171,52</b>		<b>9,44</b>	<b>180,96</b>
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b> XXXXXXXXXXXX						
Part fixe assainissement SIVOM		9,64	9,64			9,64
Assainissement SIVOM	120	1,2606	151,27			151,27
<b>Total Collecte et traitement des eaux usées</b>			<b>160,91</b>			<b>160,91</b>
<b>Autres organismes publics</b> XXXXXXXXXXXX						
Redev. pollution domestique	120	0,27	32,40	5,50	1,78	34,18
Redev. modernisation des réseaux	120	0,274	32,88			32,88
<b>Total Autres organismes publics</b>			<b>65,28</b>		<b>1,78</b>	<b>67,06</b>

**Total à payer HT :**

397,71 €

**TVA :**

11,22 €

**TTC :**

408,93 €

Pour information : (Eau : 215,14 € / Ass : 193,79 €)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.  
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

### Modalités de paiement :

Paiement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC adressé à la Trésorerie Mulhouse Couronne. Paiement par virement à la BDF de Mulhouse.

Eau et Assainissement  
Commune de RICHWILLER  
Facture  
**SIMULATION**  
Rôle n°1 - RICHWILLER

Redevable :  
M. XXX XXX  
1 XXX XXXX

Facture n° : **023985**  
Période : **2011 - 5**  
Rôle n° : **1**  
A payer : **408,93 €**  
Eau : 215,14 € / Ass : 193,79 €

Date de règlement :

Cachet :

*Service Eau*

*Staffelfelden*

Commune de STAFFELFELDEN /

SIVOM Agglomération MULHOUSE

ESPACE GENERATIONS

68850 STAFFELFELDEN

TEL. : 03.89.55.08.21 / FAX : 03.89.55.57.77

FACTURE

N° 2011-001-000001

Le 30/05/2011

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 30/06/2011

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOM Prénom

N° \_\_\_\_\_ Rue

CP ville

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966 modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.  
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 001-000100						Période facturée : du 01/01/2011 au 30/06/2011		
Branchement	Réf. Compteur	Anc. Index	Nouv. Index	Consom.	Date relevé	Adresse		
00025	12345	0	120	120	12/05/2011	N° Rue	68850 STAFFELFELDEN	

Branchement	Désignation	Consommation (m3)	Tarif / m3	Montant HT	TVA
00025	* Consommation eau	120	1,22100	146,52	5,50
	<b>Part Communal (Valeur eau)</b>			<b>146,52</b>	
00025	* Redevance Pollution	120	0,43200	51,84	5,50
	<b>Part Agence de l'Eau</b>			<b>51,84</b>	
<b>CONSOMMATION EAU</b>				<b>48,76%</b>	<b>198,36</b>
	* Redevance Assainissement	120	1,26060	151,27	0,00
	* Redevance modernisation des réseaux de collecte	120	0,27400	32,88	5,50
	<b>Part Sivom</b>			<b>184,15</b>	
<b>ASSAINISSEMENT</b>				<b>45,27%</b>	<b>184,15</b>
00025	* Commune (location compteur)	1	5,00000	5,00	5,50
00025	* Sivom Abonnement	1	19,28000	19,28	0,00
<b>ABONNEMENT</b>				<b>5,97%</b>	<b>24,28</b>

<b>TOTAL HT</b>	<b>406,79</b>
-----------------	---------------

Eau/Asst.	TVA	Base HT	TVA	Montant TVA
Eau	1	236,24	5,50	12,99
Assainissement	2	170,55	0,00	0,00
<b>Total TVA :</b>				<b>12,99</b>

NET A PAYER TTC 419,79 euros

Modalités de paiement sur le talon de règlement.

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Total TTC Eau 249,23 Total TTC Assainissement 170,55

REGLEMENT A EFFECTUER AUPRES DE :

TRESORERIE DE CERNAY  
24, RUE JAMES BARBIER -BP 10219  
68704 CERNAY CEDEX

Bordereau n° 05 du 26/05/2011 / Titre n° 17/ 1er semestre 2011

REFERENCE BANCAIRE : BDF COLMAR N° Compte 30001-00307-E682000000-20

REFERENCES

001-0000100  
NOM Prénom  
Staffelfelden 2011 - 1er semestre  
Coll : 23 Nat : 01 Clé1 : 4 Clé2 : M  
Numéro ..... : 2011-001-000001  
Échéance ..... : 30/06/2011  
NET A PAYER ..... 419,79 euros

Facture eau et assainissement

COMMUNE DE STAFFELFELDEN / SIVOM Agglomération MULHOUSE

*Service Eau*

*Wittenheim*

# FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT



Ville de WITTENHEIM  
Département du Haut-Rhin  
République Française

SIVOM Agglomération Mulhouse

Mairie de WITTENHEIM  
Place des Malgré-Nous - B.P. 29  
68272 WITTENHEIM CEDEX  
Service des Eaux  
Tél. 03 89 52 99 02

Accueil du Public  
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00  
du Lundi au Vendredi

Dépannage Tél. 03 89 52 85 10

N° d'ABONNE		INDEX ANCIEN	2434
N° de FACTURE		INDEX NOUVEAU	2554
DATE FACTURATION	30/06/2011		
PERIODE	1ER SEM 2011		

NOM et ADRESSE

68270 WITTENHEIM

POINT DE DESSERTE

68270 WITTENHEIM

## ESSAGES :

rochain relevé :

rochaine facture :

## FACTURE :

Votre consommation

Relevé de compteur

120 m<sup>3</sup>

La présente facture est à régler à la trésorerie Mulhouse Couronne.  
Pour la redevance ASSAINISSEMENT, toute somme non réglée  
dans les 20 jours après l'envoi d'une lettre de rappel fera l'objet  
de poursuites contentieuses : commandement, saisie etc. par la  
trésorerie du SIVOM

Montant de la facture : 401,31 €

NET à PAYER

401,31 €

consommation des 2 semestres  
précédents

2010

2010

Merci de régler cette facture avant le 30 Août 2011

Montant  
401,31

N° de FACTURE

Rôle n°02

Ville de  
WITTENHEIM

SERVICE DES EAUX

TALON À JOINDRE  
VOTRE RÉGLEMENT

68270 WITTENHEIM

# DETAIL DE VOTRE FACTURE

relevé de compteur

index ancien :

relevé le :

13/10/2010

index nouveau :

2434 m<sup>3</sup>

relevé le :

19/05/2011

compteur N°

consommation :

2554 m<sup>3</sup>

120 m<sup>3</sup>

Détail de Facturation	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.
<b>*** EAU ***</b>			
Consommation EAU	120	0,94000	112,80
REDEVANCE PRELEVEMENT	120	0,05770	6,92
Abon. compteur diam.20	1	16,00000	16,00
<b>*COLL.&amp;TRAITEMENT DES EAUX USEES*</b>			
Assainissement Tranche 1	120	1,26060	151,27
PART FIXE REDEV. ASSAIN. DIAM 20	1	19,28000	19,28
<b>** ORGANISMES PUBLICS **</b>			
REDEVANCE POLL. DOMESTIQUE	120	0,43200	51,84
REDEVANCE MODERNISATION RESEAUX	120	0,27400	32,88
<b>MONTANT TOTAL H.T.</b>			<b>390,99</b>
<b>MONTANT TVA 5,50 %</b>			<b>10,32</b>
<b>NET A PAYER EN EUROS</b>			<b>401,31</b>
<b>Date limite de paiement le 30/08/2011</b>			

## POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE :

### \* EAU

Consommation EAU :

Montant destiné à couvrir les charges d'achat d'eau en gros, de distribution au consommateur et de l'entretien des réseaux.

Abonnement compteur :

Montant correspondant au coût de la mise à disposition du compteur d'eau.

Prélèvement sur la ressource en eau :

Redevance versée à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

### \* COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES - Redevances reversées au SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne

Assainissement :

Montant destiné à couvrir les charges pour la collecte des eaux usées, leur dépollution en station d'épuration ainsi que le financement des réseaux et des installations d'assainissement.

Part fixe redevance assainissement :

Montant destiné à couvrir une partie des charges fixes du service de l'assainissement.

### \* ORGANISMES PUBLICS

Pollution de l'eau d'origine domestique et Modernisation des réseaux de collecte :

Redevances versées, en application de la loi sur l'Eau du 30 décembre 2006, à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Etablissement Public d'Etat, qui définit la politique en matière de qualité des eaux, de protection des ressources en eau et de lutte contre la pollution.

## COMMENT PAYER VOTRE FACTURE

Le paiement est à effectuer dans les délais indiqués au verso :

Par chèque bancaire ou postal à établir à l'ordre de

Trésorerie de MULHOUSE COURONNE  
Banque de France,  
Compte n° 30001.00581.F6860000000.89

et à faire parvenir impérativement à

TRÉSORERIE DE MULHOUSE COURONNE  
45 rue Engel Dollfus  
68097 MULHOUSE CEDEX

Par virement automatique

se renseigner auprès des  
Services Techniques Municipaux  
TRÉSORERIE DE MULHOUSE COURONNE  
45 rue Engel Dollfus 68097 MULHOUSE CEDEX  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h30 à 11h45  
et de 13h15 à 16h30

En espèces au guichet de la

*Service Eau*  
**VEOLIA**

*Flaxlanden*

*Zillisheim*

# Facture Standard

Prix en vigueur au **01/07/2011**

## **Traité 405**

SYNDICAT DES EAUX D'HEIMSBRUNN

*Document établi le 24/11/2011*

Commune : Flaxlanden (68093)

Profil : Particulier

---

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	
<b>Distribution de l'eau</b>				
<b>Abonnement</b>				
Abonnement (part distributeur)			16.84	5.5 %
<b>Consommation</b>				
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.8853	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3)	120	0.3706	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Ag.de l'eau Rhin Meuse)	(m3)	120	0.0754	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.1278	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>191.94</b>	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>				
<b>Consommation</b>				
Consommation (part SIVOM Agglomération Mulhousienne)	(m3)	120	0.5024	5.5 %
Assainissement (part Lyonnaise des Eaux)	(m3)	120	0.7634	5.5 %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>151.90</b>	
<b>Organismes publics</b>				
<b>(taxes et redevances)</b>				
Redevance pollution	(m3)	120	0.4320	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2740	5.5 %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>84.72</b>	
<b>TOTAL HT de la Facture</b>			<b>428.56 Euro</b>	
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>			<b>448.81 Euro</b>	
			2943.94 F	
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>			<b>3.59 Euro</b>	

# Facture Standard

Prix en vigueur au 01/07/2011

## Traité 405

SYNDICAT DES EAUX D'HEIMSBRUNN

*Document établi le 24/11/2011*

Commune : Zillisheim (68384)

Profil : Particulier

---

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	
<b>Distribution de l'eau</b>				
<b>Abonnement</b>				
Abonnement (part distributeur)			16.84	5.5 %
<b>Consommation</b>				
Consommation (part distributeur) (m3)	120	0.8853	106.24	5.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	0.3706	44.47	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Ag.de l'eau Rhin Meuse) (m3)	120	0.0754	9.05	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.1278	15.34	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>191.94</b>	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>				
<b>Consommation</b>				
Consommation (part SIVOM Agglomération Mulhousienne) (m3)	120	0.5024	60.29	
Assainissement (part Lyonnaise des Eaux) (m3)	120	0.7634	91.61	5.5 %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>151.90</b>	
<b>Organismes publics</b>				
<b>(taxes et redevances)</b>				
Redevance pollution (m3)	120	0.4320	51.84	5.5 %
Modernisation des réseaux (m3)	120	0.2740	32.88	5.5 %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>84.72</b>	
<b>TOTAL HT de la Facture</b>			<b>428.56</b>	<b>Euro</b>
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>			<b>448.81</b>	<b>Euro</b>
			<i>Soit</i>	<b>2943.94 F</b>
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>			<b>3.59</b>	<b>Euro</b>

*Service Eau  
SUEZ SOGEST*

*Bollwiller  
Feldkirch  
Kingersheim (Cité)  
Pulversheim  
Richwiller (Cité)  
Ruelisheim(Cité)  
Staffelfelden(Cité)  
Wittenheim(Cité)*



Contrat : BOLLWILLER  
Code INSEE : 68.043

**FACTURE TYPE de 120 m3**

Etablie sur la base des tarifs au 1er janvier 2 012

Maj le : 31/01/2012

DESIGNATION	Quantité	Exercice 2012		Exercice 2011		Evolution
		P.U.	Montants	P.U.	Montants	
<b>DISTRIBUTION de l'EAU :</b>						
▪ Part du délégataire :						
01.01 Abonnement annuel	2	10,95	21,90	10,57	21,14	3,60%
01.02 Consommation	120	0,9613	115,36	0,9488	113,86	1,32%
▪ Part de la Collectivité :						
02.02 Surtaxe Communale Eau	120	0,2000	24,00	0,2000	24,00	0,00%
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT des EAUX USEES :</b>						
▪ Part de la Collectivité :						
04.10 Abonnement SIVOM assainissement	2	19,66	39,32	19,28	38,56	1,97%
04.09 Redevance SIVOM Assainissement	120	1,1874	142,49	1,0600	127,20	12,02%
<b>ORGANISMES PUBLICS :</b>						
▪ Agence de l'Eau :						
08.60 Lutte contre la Pollution	120	0,4320	51,84	0,4320	51,84	0,00%
08.61 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,0000	0,00	0,2740	32,88	-100,00%
08.67 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,2740	32,88	0,0000	0,00	#DIV/0!
Montant HT soumis à TVA :			213,10		243,72	-12,56%
Montant non soumis à TVA :			214,69		165,76	
TVA à 5,5 % :			11,72		13,40	-12,54%
<b>TOTAL TTC :</b>			<b>439,51 €</b>		<b>422,88 €</b>	<b>3,93%</b>
Soit le m3 TTC hors abonnement :			3,14 €		3,02 €	3,97%



Contrat : **KINGERSHEIM**  
Code Commune : 68.166

**FACTURE TYPE de 120 m3**

Etablie sur la base des tarifs au 1er janvier 2 012

Maj le : 24/05/2012

DESIGNATION	Quantité	Exercice 2012		Exercice 2011		Evolution
		P.U.	Montants	P.U.	Montants	
<b>DISTRIBUTION de l'EAU :</b>						
▪ Part du délégataire :						
01.01 Abonnement annuel	2	18,00	36,00	17,50	35,00	2,86%
01.02 Consommation	120	1,0520	126,24	1,0140	121,68	3,75%
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT des EAUX USEES :</b>						
▪ Part de la Collectivité :						
04.01 Abonnement SIVOM Assainissement	2	19,66	39,32	19,28	38,56	1,97%
04.05 Redevance SIVOM Assainissement	120	1,3038	156,46	1,2606	151,27	3,43%
<b>ORGANISMES PUBLICS :</b>						
▪ Agence de l'Eau :						
08.60 Lutte contre la Pollution	120	0,4320	51,84	0,4320	51,84	0,00%
08.61 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,0000	0,00	0,2740	32,88	-100,00%
08.67 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,2740	32,88	0,0000	0,00	#DIV/0!
<b>Montant HT soumis à TVA :</b>			<b>214,08</b>		<b>241,40</b>	
<b>Montant non soumis à TVA :</b>			<b>228,66</b>		<b>189,83</b>	<b>-11,32%</b>
<b>TVA à 5,5 % :</b>			<b>11,77</b>		<b>13,28</b>	<b>-11,37%</b>
<b>TOTAL TTC :</b>			<b>454,51 €</b>		<b>444,51 €</b>	<b>2,25%</b>
<b>Soit le m3 TTC hors abonnement :</b>			<b>3,14 €</b>		<b>3,08 €</b>	<b>1,95%</b>



Contrat : FELDKIRCH  
Code INSEE : 68.088

**FACTURE TYPE de 120 m3**

Etablie sur la base des tarifs au 1er janvier 2 012

Maj le : 24/05/2012

DESIGNATION	Quantité	Exercice 2012		Exercice 2011		Evolution
		P.U.	Montants	P.U.	Montants	
<b>DISTRIBUTION de l'EAU :</b>						
▪ <i>Part du délégataire :</i>						
01.01 Abonnement annuel	2	11,15	22,30	10,76	21,52	3,62%
01.02 Consommation	120	1,0439	125,27	1,0285	123,42	1,50%
▪ <i>Part de la Collectivité :</i>						
02.02 Surtaxe Communale Eau	120	0,0762	9,14	0,0762	9,14	0,00%
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT des EAUX USEES :</b>						
▪ <i>Part de la Collectivité :</i>						
04.10 Abonnement SIVOM annuel	2	19,66	39,32	19,28	38,56	1,97%
04.09 Redevance SIVOM Assainissement	120	1,1822	141,86	1,0500	126,00	12,59%
<b>ORGANISMES PUBLICS :</b>						
▪ <i>Agence de l'Eau :</i>						
08.60 Lutte contre la Pollution	120	0,4320	51,84	0,4320	51,84	0,00%
08.61 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,0000	0,00	0,2740	32,88	-100,00%
08.67 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,2740	32,88	0,0000	0,00	#DIV/0!
<b>Montant HT soumis à TVA :</b>			<b>208,55</b>		<b>238,80</b>	<b>-12,67%</b>
<b>Montant non soumis à TVA :</b>			<b>214,06</b>		<b>164,56</b>	
<b>TVA à 5,5 % :</b>			11,47		13,13	-12,64%
<b>TOTAL TTC :</b>			<b>434,08 €</b>		<b>416,49 €</b>	<b>4,22%</b>
<b>Soit le m3 TTC hors abonnement :</b>			<b>3,09 €</b>		<b>2,96 €</b>	<b>4,39%</b>



Contrat : PULVERSHEIM  
Code INSEE : 68.258

**FACTURE TYPE de 120 m3**

Etablie sur la base des tarifs au 1er janvier 2012

Maj le : 18/03/2012

DESIGNATION	Quantité	Exercice 2012		Exercice 2011		Evolution
		P.U.	Montants	P.U.	Montants	
<b>DISTRIBUTION de l'EAU :</b>						
▪ Part du délégataire :						
01.01 Abonnement annuel	2	12,07	24,14	11,65	23,30	3,61%
01.02 Consommation	120	1,0582	126,98	1,0416	124,99	1,59%
▪ Part de la Collectivité :						
02.02 Surtaxe Communale Eau	120	0,4200	50,40	0,4200	50,40	0,00%
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT des EAUX USEES :</b>						
▪ Part de la Collectivité :						
04.10 Abonnement SIVOM assainissement	2	19,66	39,32	19,28	38,56	1,97%
04.09 Redevance SIVOM Assainissement	120	1,3038	156,46	1,2606	151,27	3,43%
<b>ORGANISMES PUBLICS :</b>						
▪ Agence de l'Eau :						
08.60 Lutte contre la Pollution	120	0,4320	51,84	0,4320	51,84	0,00%
08.61 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,0000	0,00	0,2740	32,88	-100,00%
08.67 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,2740	32,88	0,0000	0,00	#DIV/0!
Montant HT soumis à TVA :			253,36		283,41	-10,60%
Montant non soumis à TVA :			228,66		189,83	
TVA à 5,5 % :			13,93		15,59	-10,65%
<b>TOTAL TTC :</b>			495,95 €		488,83 €	1,46%
Soit le m3 TTC hors abonnement :			3,59 €		3,55 €	1,13%



Contrat : **RICHWILLER**  
Code INSEE 68.270

**FACTURE TYPE de 120 m3**

Etablie sur la base des tarifs au 1er janvier 2012

Maj le : 24/05/2012

DESIGNATION	Quantité	Exercice 2012		Exercice 2011		Evolution
		P.U.	Montants	P.U.	Montants	
<b>DISTRIBUTION de l'EAU :</b>						
▪ Part du délégataire :						
05.01 Abonnement annuel	2	8,24	16,48	8,24	16,48	0,00%
01.02 Consommation	120	1,3950	167,40	1,3950	167,40	0,00%
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT des EAUX USEES :</b>						
▪ Part de la Collectivité :						
04.05 Abonnement SIVOM Assainissement	2	19,66	39,32	19,28	38,56	1,97%
04.01 Redevance SIVOM Assainissement	120	1,3038	156,46	1,2606	151,27	3,43%
<b>ORGANISMES PUBLICS :</b>						
▪ Agence de l'Eau :						
08.60 Lutte contre la Pollution	120	0,2700	32,40	0,2700	32,40	0,00%
08.61 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,0000	0,00	0,2740	32,88	-100,00%
08.67 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,2740	32,88	0,0000	0,00	#DIV/0!
Montant HT soumis à TVA :			216,28		249,16	-13,20%
Montant non soumis à TVA :			228,66		189,83	
TVA à 5,5 % :			11,90		13,70	-13,14%
<b>TOTAL TTC :</b>			456,84 €		452,69 €	0,92%
Soit le m3 TTC hors abonnement :			3,33 €		3,31 €	0,60%



Contrat : RUELISHEIM  
Code commune : 68.289

**FACTURE TYPE de 120 m3**

Etablie sur la base des tarifs au 1er janvier 2 012

Maj le : 18/04/2012

DESIGNATION	Quantité	Exercice 2012		Exercice 2011		Evolution
		P.U.	Montants	P.U.	Montants	
<b>DISTRIBUTION de l'EAU :</b>						
▪ Part du délégataire :						
05.01 Abonnement annuel	2	6,57	13,14	4,57	9,14	43,76%
01.02 Consommation	120	1,2150	145,80	1,1950	143,40	1,67%
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT des EAUX USEES :</b>						
▪ Part de la Collectivité :						
04.10 Abonnement SIVOM assainissement	2	19,66	39,32	19,28	38,56	1,97%
04.09 Redevance SIVOM Assainissement	120	1,3038	156,46	1,2606	151,27	3,43%
<b>ORGANISMES PUBLICS :</b>						
▪ Agence de l'Eau :						
08.60 Lutte contre la Pollution	120	0,4320	51,84	0,4320	51,84	0,00%
08.61 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,0000	0,00	0,2740	32,88	-100,00%
08.67 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,2740	32,88	0,0000	0,00	#DIV/0!
Montant HT soumis à TVA :			210,78		427,09	-50,65%
Montant non soumis à TVA :			228,66		0,00	
TVA à 5,5 % :			11,59		23,49	-50,66%
<b>TOTAL TTC :</b>			451,03		450,58	0,10%
Soit le m3 TTC hors abonnement :			3,32		3,35	-0,90%



Contrat : **STAFFELFELDEN**

Code Commune : **68.321**

**FACTURE TYPE de 120 m3**

Etablie sur la base des tarifs au 1er janvier 2012

Maj le : 02/04/2012

DESIGNATION	Quantité	Exercice 2012		Exercice 2011		Evolution
		P.U.	Montants	P.U.	Montants	
<b>DISTRIBUTION de l'EAU :</b>						
▪ <i>Part du délégataire :</i>						
05.01 Abonnement annuel	2	5,00	10,00	5,00	10,00	0,00%
01.02 Consommation	120	1,2210	146,52	1,2210	146,52	0,00%
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT des EAUX USEES :</b>						
▪ <i>Part de la Collectivité :</i>						
04.03 Abonnement SIVOM Assainissement	2	19,66	39,32	19,28	38,56	1,97%
04.02 Redevance SIVOM Assainissement	120	1,3038	156,46	1,2606	151,27	3,43%
<b>ORGANISMES PUBLICS :</b>						
▪ <i>Agence de l'Eau :</i>						
08.60 Lutte contre la Pollution	120	0,4320	51,84	0,4320	51,84	0,00%
08.61 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,0000	0,00	0,2740	32,88	-100,00%
08.67 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,2740	32,88	0,0000	0,00	#DIV/0!
<b>Montant HT soumis à TVA :</b>			<b>208,36</b>		<b>241,24</b>	<b>-13,63%</b>
<b>Montant non soumis à TVA :</b>			<b>228,66</b>		<b>189,83</b>	
<b>TVA à 5,5 % :</b>			<b>11,46</b>		<b>13,27</b>	<b>-13,64%</b>
<b>TOTAL TTC :</b>			<b>448,48 €</b>		<b>444,34 €</b>	<b>0,93%</b>
<b>Soit le m3 TTC hors abonnement :</b>			<b>3,32 €</b>		<b>3,29 €</b>	<b>0,91%</b>



Contrat : **WITTENHEIM**  
Code Commune : 68.376

**FACTURE TYPE de 120 m3**

Etablie sur la base des tarifs au 1er janvier 2 012

Maj la : 02/04/2012

DESIGNATION	Quantité	Exercice 2012		Exercice 2011		Evolution
		P.U.	Montants	P.U.	Montants	
<b>DISTRIBUTION de l'EAU :</b>						
▪ Part du délégataire :						
05.01 Abonnement annuel	2	16,68	33,35	16,00	32,00	4,22%
01.02 Consommation	120	1,0427	125,12	0,9977	119,72	4,51%
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT des EAUX USEES :</b>						
▪ Part de la Collectivité :						
04.10 Abonnement SIVOM Assainissement	2	19,66	39,32	19,28	38,56	1,97%
04.09 Redevance SIVOM Assainissement	120	1,3038	156,46	1,2606	151,27	3,43%
<b>ORGANISMES PUBLICS :</b>						
▪ Agence de l'Eau :						
08.60 Lutte contre la Pollution	120	0,4320	51,84	0,4320	51,84	0,00%
08.61 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,0000	0,00	0,2740	32,88	-100,00%
08.67 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,2740	32,88	0,0000	0,00	#DIV/0!
Montant HT soumis à TVA 5,5 %:			210,31		236,44	-11,05%
Montant non soumis à TVA :			228,66		189,83	
TVA à 5,5 % :			11,57		13,00	-11,00%
<b>TOTAL TTC :</b>			450,54 €		439,27 €	2,57%
Soit le m3 TTC hors abonnement :			3,12 €		3,04 €	2,63%

*Note d'information*

*Agence de l'Eau  
Rhin Meuse*



Edition 2012  
CHIFFRES 2011

# L'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

## ➤ POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

## ➤ COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

- Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.
- Une autre redevance, dite « de prélèvement » est due par les services d'eau en contrepartie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.
- Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

- Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

## > COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES 2011 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

**En 2011, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 177,27 millions d'euros dont 146 en provenance de facture d'eau.**

### recettes / redevances

**Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2011 ?** (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



## > A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

**Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 euros d'aides en 2011 ?**

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)





## Exemples d'actions aidées par l'agence de l'eau, en 2011, dans le bassin Rhin-Meuse

### Pour dépolluer les eaux

- 54 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes

### Pour préserver les ressources en eau potable

- 48 captages prioritaires en cours de protection (*captages dits Grenelle*)
- 28 883 hectares de surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agroenvironnementales dont 7 000 hectares pour l'agriculture biologique
- 144 exploitations agricoles ayant réalisé des investissements dans le cadre du plan végétal environnement

### Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 1 386 kilomètres de berges de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 714 hectares de surfaces de zones humides protégées
- 18 ouvrages rendus franchissables par les poissons (*continuité écologique de cours d'eau*)
- 41% du bassin couvert par des SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*)

### Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 106 contrats passés avec les communes pour la réduction de l'usage de produits phytosanitaires (*type "zéro phyto"*)
- 316 opérations en vue de réduire les rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales

### Pour la gestion solidaire des eaux

- Au titre des actions de solidarité internationale, 29 opérations et 518 500 personnes bénéficiaires des opérations engagées dans les pays en voie de développement
- Sur le bassin, 215 opérations liées à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales



Les 7 bassins hydrographiques  
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 800 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



## le bassin Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85



## l'agence de l'eau Rhin-Meuse

### La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,2 millions d'habitants sur 3 régions, 8 départements et 3 240 communes.

sources : AERM 2010

#### Economie :

· Prix moyen de l'eau en France en 2009 :  
3,62 euros/m<sup>3</sup> TTC

source : Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

Pour en savoir plus : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

**ENTRÉE 1e**

**2 & JUIN 2012**

Sous-Préfecture de Mulhouse

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.



[www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)